BMCE BANK OF AFRICA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE BMCE BANK EN NORMES IAS/IFRS ET NOTES ANNEXES

30 juin 2018

BMCE BANK
BP 20 039 Casa Principale
Tél : 05 22 20 04 92 / 96
Fax : 05 22 20 05 12
Capital : 1 794 633 900 dirhams
Swift : bmce ma mc
Télex : 21.931 - 24.004
Registre de Commerce : casa 27.129
CCP : Rabat 1030
CNSS : 10.2808.5
Numéro Identification Fiscale : 01085112
Patente : 35502790

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :
140, avenue Hassan II - Casablanca - Maroc

COMMUNICATION FINANCIÈRE
Tél : 05 22 49 80 03 / 05 22 49 80 04
Fax : 05 22 26 49 65
E-mail : relationsinvestisseurs@bmcebank.co.ma

PORTAIL BMCE BANK : www.bmcebank.ma

SITE DU COMMERCE INTERNATIONAL : www.bmcetrade.com

PORTAIL BMCE CAPITAL : www.bmcecapital.com

Créée en 1959 et privatisée en 1995, BMCE Bank Of Africa est une banque universelle qui offre une palette de produits et services diversifiés à travers un réseau national de près de 735 agences. BMCE Bank Of Africa, troisième banque au Maroc en termes de parts de marché dépôts et crédits, est présente aujourd'hui dans une trentaine de pays en Afrique subsaharienne, en Europe et en Asie.

Les activités du Groupe BMCE Bank Of Africa s'articulent principalement autour des activités de banque commerciale, des services financiers spécialisés, des activités de gestion d'actifs et autres activités de banque d'affaires de même que sur les activités à l'international.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa au Maroc

Les activités du Groupe BMCE Bank Of Africa au Maroc intègrent :

- La Banque des Particuliers & Professionnels qui figure un pool de compétences Marketing, spécialisé par marché - particuliers, professionnels, clientèle privée, migrants.

- La Banque de l'Entreprise fédère les PME et les Grandes Entreprises

Il est à préciser que BMCE Bank Of Africa s'est engagée dans un programme de régionalisation visant le rapprochement du centre de décision du client et l'amélioration de l'efficacité commerciale de la Banque. Ainsi, le réseau de distribution de la Banque est désormais organisé par région, fédérant deux filières, à savoir les Particuliers/Professionnels et les Entreprises et disposant d'une large autonomie.

- La Banque d'Affaires, BMCE Capital, est organisée en plusieurs lignes métiers intégrées, à savoir la gestion d'actifs et de patrimoine, l'intermédiation boursière, les activités de marché ainsi que le conseil et l'ingénierie financière.

- Les Filiales Financières Spécialisées dans le but de promouvoir les synergies commerciales et fonctionnelles intra-groupe, les produits desdites filiales ayant vocation à être, pour l'essentiel, commercialisés à travers le Réseau : le crédit à la consommation, le leasing, la bancassurance, le factoring, la location longue durée. Une filiale en charge du recouvrement, RM Experts, a été instituée en 2010.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa à l'international

La dimension internationale du Groupe BMCE Bank Of Africa trouve son origine dans la vocation historique tournée vers le commerce extérieur. La Banque s'est très tôt ouverte sur le marché international avec une présence renforcée en Europe. En effet, elle a été la première banque marocaine à ouvrir une Agence à Paris en 1972. Les activités européennes du Groupe sont dirigées par BMCE Bank International Holding (B.I.H) à Londres, Paris et Madrid, constituant la plate-forme du Groupe en Europe au service des investissements en Afrique.

En outre, la Banque dispose d'une vingtaine de bureaux de représentation dédiés notamment à l'activité des Marocains Résidant à l'Etranger. A cet effet, la Banque a créé BMCE EuroServices, une entité en charge de cette activité en synergie avec le Réseau Maroc et ce dans le cadre de la réorganisation de la plateforme Europe.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa s'est également orienté vers le marché Africain dès la fin des années 80, suite à la contribution au redressement de la Banque de Développement du Mali, la première banque du pays, détenue à hauteur de 32,4%.

Pareillement, au Congo Brazzaville, le Groupe BMCE Bank Of Africa a pris, en 2003, une participation de 37% dans La Congolaise de Banque qu'elle a restructurée et positionnée en leader incontesté dans son secteur.

Le développement du Groupe BMCE Bank Of Africa s'est accéléré en 2008, suite à l'acquisition d'une participation de 35% dans le capital du Groupe Bank of Africa présent dans dix huit pays. Cette participation est ramenée aujourd'hui à près de 73% du Groupe bancaire panafricain.

Sommaire

I. PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 5

1. Principe de la première application de la norme IFRS 9 5
2. Annexe relative à la première application de la norme IFRS 9 8

II. BILAN CONSOLIDE, COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE, ETAT DU RESULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET RESUME DES NORMES COMPTABLES 11

2.1. Bilan consolidé 12
2.2. Compte de résultat consolidé 12
2.3. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 12
2.4. Variation des capitaux propres 13
2.5. Tableaux des flux de trésorerie au 30 juin 2018 14
2.6. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe 15

III. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2018 23

3.1. Marge d'intérêts 23
3.2. Commissions nettes 23
3.3. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat 24
3.4. Produits et charges des autres activités 24
3.5. Charges générales d'exploitation 24
3.6. Gains et pertes nets sur les autres actifs 24
3.7. Impôt sur les bénéfices 25

IV. INFORMATIONS SECTORIELLES 26

4.1. Résultat par secteur opérationnel 26
4.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel 27
4.3. Ventilation des dépreciations par BUCKET 27

V. NOTES RELATIVES AU BILAN AU AU 30 JUIN 2018 28

5.1. Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux 28
5.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 28
5.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres 29
5.4. Titres au coût amorti 29
5.5. Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit 29
5.6. Prêts, créances et dettes sur la clientèle 30
5.7. Dettes representées par un titre et dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie 31
5.8. Impots courants et différés 31
5.9. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers 31
5.10. Participations dans les sociétés mises en équivalence 32
5.11. Immobilisations de placement et d'exploitation 32
5.12. Ecarts d'acquisition 32
5.13. Provision pour risques et charges 33

VI. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE 32

6.1. Engagements de financement 32
6.2. Engagements de garantie 32

VII. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL 33

7.1. Descriptif de la méthode d'évaluation 33
7.2. Synthèse des provisions et description des regimes existants 34

VIII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 34

8.1. Evolution du capital et résultat par action 34
8.2. Périmètre de consolidation 34
8.3. Relations avec les autres parties liées 35

IX. NOTE SUR LES RISQUES 35

9.1. Dispositif de gestion des risques 35
9.2. Risque de crédit 37
9.3. Dispositif de notation 38
9.4. Dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit 38
9.5. Descriptif du dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt 44
9.6. Risque de marché 45
9.7. Risque operationnel 47

EY
Building a better working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

KPMG

11, Avenue Bir Kacem
Souissi - Rabat

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de BMCE BANK OF AFRICA et ses filiales (Groupe BMCE BANK OF AFRICA) comprenant l'état de la situation financière consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres consolidés et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 22.197.349, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.625.852.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

BMCE BANK OF AFRICA dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dations, pour un montant total de 5,5 milliards de dirhams au 30 juin 2018. Compte tenu des risques inhérents à ces actifs immobiliers, et notamment des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation et à leurs délais d'écoulement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces actifs au 30 juin 2018.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BMCE BANK OF AFRICA arrêtés au 30 juin 2018, conformément aux Normes Comptables Internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe exposant les effets dus à la première application d'IFRS 9.

Casablanca, le 28 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

KPMG

Jamal SAAD EL IDRISSI
Associé

I. PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS9

1. OBJECTIF ET CALENDRIER

L'objectif de la norme IFRS 9, Instruments financiers, est d'établir des principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes visent à remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39, Instruments financiers.

Ce projet a été scindé en trois phases :

Phase 1 - Classement et évaluation des instruments financiers ;

Phase 2 - Dépréciation des actifs financiers ;

Phase 3 - Comptabilité de couverture.

Cette nouvelle norme est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (hors comptabilité de couverture). L'application est rétrospective, c'est-à-dire que le stock des instruments financiers détenus en date de première application doit être retraité conformément aux dispositions d'IFRS 9. L'impact de la première application est enregistré dans les capitaux propres du bilan d'ouverture du premier exercice d'application (soit le 1er janvier 2018). La norme ne requiert pas le retraitement des comparatifs (le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2017 restent inchangés). Cette option a été retenue par le Groupe BMCE BANK OF AFRICA.

Il convient de préciser que des modifications ont été apportées à la publication du FTA au 01/01/2018 mais n'ayant aucun impact sur les capitaux propres.

2. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

- coût amorti ;

- juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI »);

- juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

- des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise

- et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;

- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;

- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié:

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou

- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

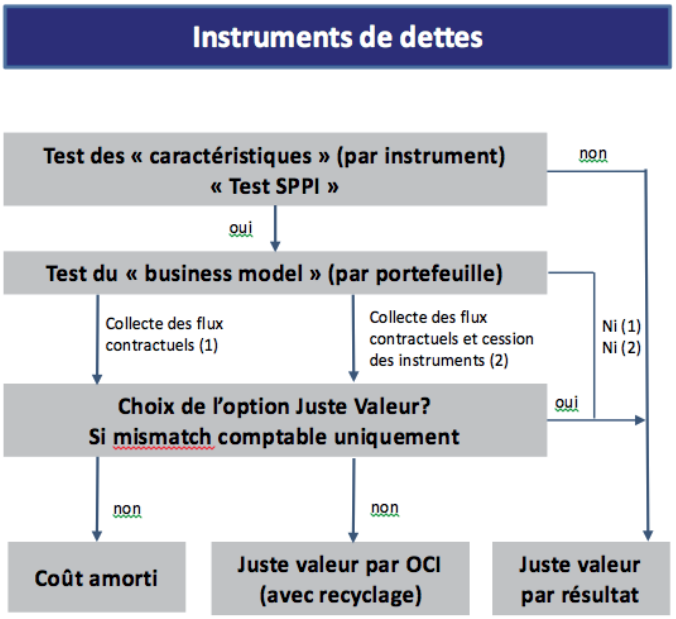

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

- toujours évalués à la juste valeur par résultat,

- sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie

des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci- après :

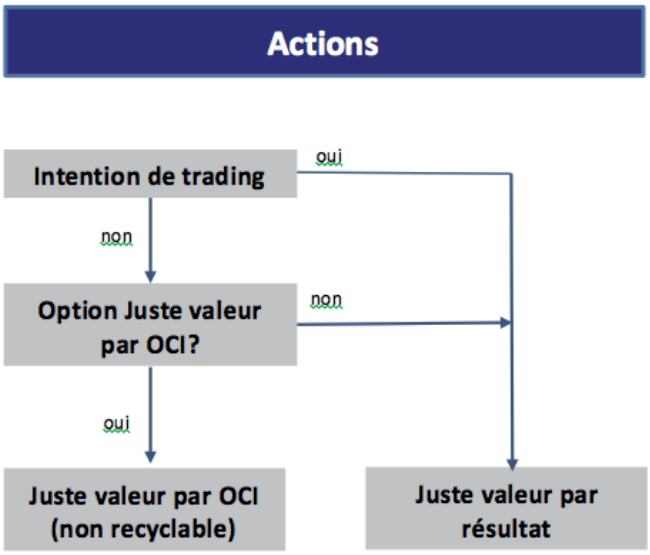

3. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- passif financier au coût amorti ;

- passif financier à la juste valeur par résultat ;

- passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat:

- dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

- si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou

- si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Lien entre le classement des instruments financiers sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :

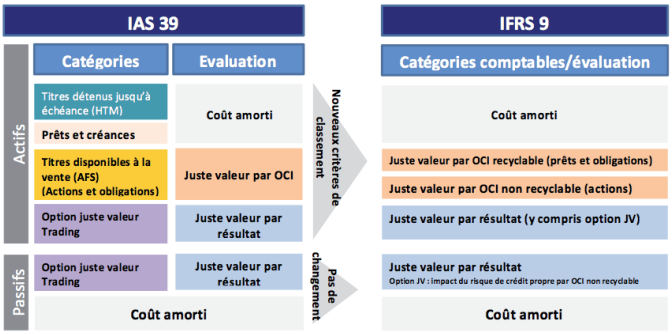

4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle d'IAS 39 qui est basé sur les pertes de crédit avérées.

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;

- Le « Forward looking » : la norme requiert de nouvelles exigences dans le suivi du risque avec le recours aux données prospectives de type macroéconomiques pour apprécier les paramètres de défaut ;

- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;

- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant de contrats de location. Les instruments de capitaux propres ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.

- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

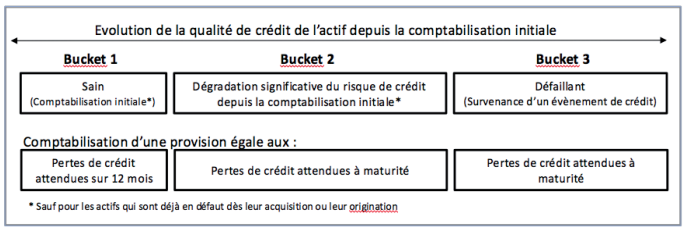

Le calcul des dépréciations s'appuie sur 3 paramètres principaux :

- EAD (Exposure at default), qui traduit l'exposition réelle de la banque sur le contrat au moment du défaut (tient compte du bilan et du hors bilan);

- probabilité de défaut (PD) à un an ou à maturité intégrant la notion de Forward Looking ;

- D'une LGD (Loss given default), soit une estimation de la perte économique finale que l'établissement s'attend à supporter en cas de tombée en défaut d'un dossier (en pourcentage).

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces 3 paramètres.

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le Groupe se base sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille pour calculer un taux de pertes attendues. Les pertes de crédit attendues sont constatées à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie actualisés.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

- Lors des évaluations ultérieures :

• En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2

• Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

2. ANNEXES RELATIVES À LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

2.1. Tableaux de passage des catégories comptables sousIAS 39 vers IFRS 91.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Actifs financiers	31/12/17	01/01/18									
		Reclassement au titre d'IFRS 9									
			Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
				Instruments de capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
Banques Centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	15 497 685	14 490 894								1 006 792
Actifs financiers à la juste valeur par résultat										
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	34 002 616		33 808 089							
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-			194 527						
Instruments dérivés de couverture	-									
Actifs disponibles à la vente	10 531 128			1 706		1 338 073	4 039 527		1 304 237	3 847 585
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 177 051							25 177 051		
Prêts et créances sur la clientèle	183 814 990								183 814 990	
Titres détenus jusqu'à l'échéance	23 016 078			1 232 941			8 954			21 774 183
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9	292 039 548	14 490 894	33 808 089	1 429 174	0	1 338 073	4 048 481	25 177 051	185 119 227	26 628 560
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IAS 39				8 222		-2 670		-29 927	-3 134 956	-179 007
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		14 490 894	33 808 089	1 437 396	0	1 335 403	4 048 481	25 147 124	181 984 271	26 449 553

Passifs financiers	31/12/17	01/01/18					
	Valeur au bilan selon IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9					
		Passifs financiers à la juste valeur par résultat			Passifs financiers au coût amorti		
		Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 768 686	37 094	1 737 600	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 768 686	37 094					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			1 737 600				
Instruments dérivés de couverture	6 008						
Dettes envers les établissements de crédit	44 958 940				44 958 940		
Dettes envers la clientèle	198 783 598					198 783 598	
Dettes représentées par un titre	15 101 490						15 101 490
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	260 618 722	37 094	1 737 600	-	44 958 940	198 783 598	15 101 490
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9							
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39		37 094	1 737 600	0	44 958 940	198 783 598	15 101 490

2.2. Tableau de passage entre les dépréciations selon IAS 39 et IFRS 9

Dépréciations sur actifs financiers	31/12/17	01/01/18								
	IAS 39 - Montant de la dépréciation	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations								
		Banques Centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
			Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
				Instruments de capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
Banques Centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux										
Actifs disponibles à la vente	431 185						431 185			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	68 751							68 751		
Prêts et créances sur la clientèle	9 377 885								9 377 885	
Titres détenus jusqu'à l'échéance										
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	9 877 821	-	-	-	-	-	431 185	68 751	9 377 885	-
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9						2 670		29 927	3 134 957	179 007
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9		-	-	-	-	2 670	431 185	98 678	12 512 842	179 007

Ventilation des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle sous IAS 39	31/12/17		
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles	Total
Soldes comptables de dépréciations	2 517 473	6 860 412	9 377 885
Reclassements	-1 861 771	1 861 771	0
Soldes comptables retraité de dépréciations	655 702	8 722 183	9 377 885

* En IAS 39, les provisions collectives intégraient les provisions statistiques des traitements de masse sur les petits dossiers en défaut, qui, pour être comparables dans le cadre de la transition IFRS 9 doivent être reclassés parmi les dépréciations individuelles.

Ventilation des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle par bucket	**Bucket 1**	**Bucket 2**	**Bucket 3**	**Total**
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9 FTA (au 01/01/2018)	1 313 542	2 310 794	8 888 506	12 512 842

2.3. Détail des dépréciations selon IFRS 9 par Bucket et par Rubrique du Bilan

	Bucket 1	**Bucket 2**	**Bucket 3**	**Total**
Coût amorti				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	29 162		69 516	98 678
Prêts et créances sur la clientèle	1 313 542	2 310 794	8 888 506	12 512 842
Titres de dettes	137 310	41 697		179 007
JV par OCI recyclables				
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Prêts et créances sur la clientèle				
Titres de dettes	2 670			2 670
Total	1 482 684	2 352 491	8 958 022	12 793 197

2.4 Provisions sur engagements de hors bilan

Provisions sur engagements de hors bilan	**31/12/17**	**Retraitements des provisions sous IFRS 9**	**01/01/18**
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
Soldes comptables de provisions		255 148	255 148

«Engagements hors bilan : Répartition par bucket sous IFRS 9»	**01/01/18**		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Total	250 889	4 259	0

II. BILAN CONSOLIDE, COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE, ETAT DU RESULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET RESUME DES NORMES COMPTABLES

2.1. BILAN CONSOLIDE

Les états financiers consolidés au 30 Juin 2018 ont été approuvés par le conseil d'administration tenu en date du 28 Septembre 2018.

ACTIF IFRS	Note	30/06/2018	01/01/2018* FTA	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5.1	12 935 947	14 490 894	15 497 685
Acitfs financiers à la juste valeur par résultat	5.2			34 002 616
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions		29 367 640	33 808 089	
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 126 237	1 437 396	
Instruments dérivés de couverture				
Actifs disponibles à la vente				10 531 128
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.3			
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		1 629 151	1 335 403	
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		3 755 027	4 048 481	
Actifs détenus jusqu›à échéance				23 016 078
Titres au coût amorti	5.4	25 015 621	26 449 553	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5.5	21 452 497	25 147 124	25 177 051
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5.5	178 119 552	181 984 271	183 814 990
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-		-
Placements des acitivités d›assurance		-		
Actif d'impôt exigible	5.8	1 025 089	855 725	855 725
Actif d'impôt différé	5.8	1 777 665	1 802 409	793 123
Comptes de régularisation et autres actifs	5.9	6 496 145	6 095 077	6 095 077
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.10	738 066	643 037	643 037
Immeubles de placement	5.11	3 878 420	3 824 439	3 824 439
Immobilisations corporelles	5.11	7 541 036	7 302 800	7 302 800
Immobilisations incorporelles	5.11	839 007	937 808	937 808
Ecart d'acquisition	5.12	852 310	852 310	852 310
TOTAL ACTIF IFRS		**296 549 410**	**311 014 816**	**313 343 867**

(en milliers de DH)

PASSIF IFRS	30/06/2018	01/01/2018* FTA	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			1 768 686
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	12 083	37 094	
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 774 825	1 737 600	
Instruments dérivés de couverture			6 008
Titres de créance émis	14 224 395	15 101 490	15 101 490
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	42 357 333	44 958 940	44 958 940
Dettes envers la clientèle	194 174 031	198 783 598	198 783 598
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-		
Passif d›impôt courant	976 525	740 856	740 856
Passif d›impôt différé	1 654 565	1 601 333	1 598 944
Comptes de régularisation et autres passifs	8 688 064	13 419 677	13 419 677
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d›assurance			
Provisions pour risques et charges	991 384	1 087 637	832 490
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	9 498 856	11 448 754	11 448 754
TOTAL DETTES	**274 352 061**	**288 916 979**	**288 659 443**
Capitaux propres			
Capital et réservers liées	14 334 304	13 748 403	13 748 403
Réserves consolidées	-		
- Part du groupe	1 244 827	2 788 767	2 427 415
- Part des minoritaires	3 831 430	4 420 422	4 625 624
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
- Part du groupe	611 105	596 815	495 942
- Part des minoritaires	549 831	543 430	543 259
Résultat de l›exercice			
- Part du groupe	1 125 155		2 036 321
- Part des minoritaires	500 697		807 460
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	**22 197 349**	**22 097 837**	**24 684 424**
TOTAL PASSIF IFRS	**296 549 410**	**311 014 816**	**313 343 867**

(en milliers de DH)

2.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	NOTES	Jun-18	Jun-17
Intérêts et produits assimilés		7 260 430	7 338 369
Intérêts et charges assimilées		-2 608 376	-2 592 649
Marge d'intérêt	**3.1**	**4 652 054**	**4 745 720**
Commissions perçues		1 443 194	1 280 430
Commissions servies		-211 832	-187 373
Marge sur commissions	**3.2**	**1 231 362**	**1 093 057**
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	3.3	125 725	307 655
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions		123 467	307 655
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		2 258	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	3.4	197 171	
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables			
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables		197 171	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			192 291
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs fiancier à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produit net des autres activités	3.5	525 574	552 387
Charges des autres activités	3.5	-231 943	-200 584
Produit net bancaire		**6 499 943**	**6 690 526**
Charges générales d'exploitation	3.6	-3 442 863	-3 346 973
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.6	-305 167	-373 859
Résultat Brut d'exploitation		**2 751 913**	**2 969 694**
Coût du risque		-648 891	-633 456
Résultat d'exploitation		**2 103 022**	**2 336 238**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		20 390	43 647
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.7	44 281	31 985
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		**2 167 693**	**2 411 870**
Impôt sur les résultats	3.8	-541 841	-605 622
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession			
Résultat net		**1 625 852**	**1 806 248**
Résultat Hors-groupe		500 697	517 848
Résultat net - Part du groupe		**1 125 155**	**1 288 400**

(en milliers de DH)

2.3. ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30/06/2018	juin-17
Résultat net	**1 625 852**	**1 806 248**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**15 676**	**2 697**
Écarts de conversion	15 676	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		2 697
Ecarts de réévaluation		*2 697*
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	**23 945**	**0**
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis		0
Eléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	23 945	
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**39 621**	**2 697**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**1 665 473**	**1 808 945**
Part du groupe	1 167 967	1 291 594
Part des intérêts minoritaires	497 506	517 351

(en milliers de DH)

2.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2017							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres ouverture 01.01.2017	1 794 634	11 504 456	0	4 970 436	-9 794	18 259 732	5 322 955	23 582 687
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres ouverture 01.01.2017	**1 794 634**	**11 504 456**	**0**	**4 970 436**	**-9 794**	**18 259 732**	**5 322 955**	**23 582 687**
Opérations sur capital		440 875		-440 875		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-897 317		-897 317	-526 602	-1 423 919
Résultat de l'exercice				**1 288 400**		**1 288 400**	**517 848**	**1 806 248**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)					3 194	3 194	-497	2 697
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)					0	0		0
IAS 19 R						0		0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				**0**	**3 194**	**3 194**	**-497**	**2 697**
Variation de périmètre				79 946		79 946	21 346	101 292
Divers				-312 367		-312 367	-29 567	-341 934
Capitaux propres clôture 30.06.2017	**1 794 634**	**11 945 331**	**0**	**4 688 223**	**-6 600**	**18 421 588**	**5 305 483**	**23 727 071**

	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2018							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2016 corrigés	**1 794 634**	**11 504 456**	**0**	**4 970 436**	**-9 794**	**18 259 732**	**5 322 955**	**23 582 687**
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31.12.2016	**1 794 634**	**11 504 456**	**0**	**4 970 436**	**-9 794**	**18 259 732**	**5 322 955**	**23 582 687**
Opérations sur capital		449 313		-449 313		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-897 317		-897 317	-523 494	-1 420 811
Résultat de l'exercice				**2 036 321**		**2 036 321**	**807 460**	**2 843 781**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					-408 252	-408 252	442 957	34 705
Ecarts de conversion					-31 826	-31 826		-31 826
Gains ou pertes latents ou différés	**0**	**0**	**0**	**0**	**-440 078**	**-440 078**	**442 957**	**2 879**
Variation de périmètre				**-92 449**		**-92 449**	**25 910**	**-66 539**
Autres variations				**-158 128**		**-158 128**	**-99 445**	**-257 573**
Capitaux propres clôture 31.12.2017	**1 794 634**	**11 953 769**	**0**	**5 409 550**	**-449 872**	**18 708 081**	**5 976 343**	**24 684 424**
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)				-1 574 096		-1 574 096	-1 012 491	-2 586 587
Capitaux propres clôture 01.01.2018	**1 794 634**	**11 953 769**	**0**	**3 835 454**	**-449 872**	**17 133 985**	**4 963 852**	**22 097 837**
Opérations sur capital		585 901		-585 901		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-897 317		-897 317	-574 702	-1 472 019
Résultat de l'exercice				**1 125 155**		**1 125 155**	**500 697**	**1 625 852**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres						0		0
Ecarts de conversion					18 867	18 867	-3 191	15 676
Gains ou pertes latents ou différés	**0**	**0**	**0**	**0**	**18 867**	**18 867**	**-3 191**	**15 676**
Variation de périmètre				**-18 008**		**-18 008**	**18 984**	**976**
Autres variations				**-47 290**		**-47 290**	**-23 682**	**-70 972**
Capitaux propres clôture 30.06.2018	**1 794 634**	**12 539 670**	**0**	**3 412 093**	**-431 005**	**17 315 392**	**4 881 958**	**22 197 350**

2.5. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2016

	NOTE	30/06/18	01/01/2018 FTA
Résultat avant impôts		**2 167 693**	**3 838 331**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3.6	307 040	747 408
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		33 940	-16 898
+/- Dotations nettes aux provisions		608 694	561 456
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	5.10	-20 084	-12 827
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		-466 878	-930 281
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		-387 486	-1 406 990
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		**75 226**	**-1 058 132**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		7 097 966	2 079 434
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		-2 039 082	592 736 2
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-21 637	8 431 333
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-4 534 801	793 645 -1
- Impôts versés		-201 917	-1 401 950
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		**300 531**	**10 199 617**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		**2 543 449**	**12 979 816**
+/- Flux liés aux Actifs Financiers Disponible à la Vente		-53 386	-1 166 373
+/- Flux liés aux immeubles de placement		-64 999	-81 056
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-639 219	-372 909
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**-757 604**	**-1 620 338**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-1 531 701	-1 425 511
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-2 648 423	2 950 430
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-4 180 124**	**1 524 919**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		-158 728	434 796
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**-2 553 007**	**13 319 193**
		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**21 008 455**	**7 689 262**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5.1	14 490 894	12 155 637
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		6 517 561	-4 466 375
Dont Prêt et Emprunt de tresorerie JJ		3 016 602	-1 153 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**18 455 448**	**21 008 455**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5.1	12 935 947	14 490 894
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		5 519 500	6 517 561
Variation de la trésorerie nette		**-2 553 007**	**193 319 13**

2.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

2.6.1. Normes comptables applicables

Le Groupe BMCE Bank Of Africa a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe BMCE Bank Of Africa sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

Le Groupe a adopté la nouvelle norme IFRS 9 sur les instruments financiers et l'impact de la première application est enregistré dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 sans retraitement des comparatifs, comme prévu par la norme.

2.6.2. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

· Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;

· La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;

· Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.

· Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 30 juin 2018, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe BMCE Bank Of Africa sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition .

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indentifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de

dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparait un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

· Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;

· Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

· L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.

· La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du groupe.

2.6.3. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur , qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

· Coût amorti ;

· Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI »);

· Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

· des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise

· et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

· La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;

· La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;

· Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié:

· d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou

· d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

· toujours évalués à la juste valeur par résultat,

· sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

· passif financier au coût amorti ;

· passif financier à la juste valeur par résultat ;

· passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat:

· dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

· si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou

· si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

En 2013, la banque a émis un emprunt à l'international de 300 millions de dollars à taux fixe. Cet emprunt est couvert par un swap de même caractéristiques que ceux de l'emprunt (un taux fixe contre un taux variable). Cette opération est qualifiée de couverture de juste valeur. L'emprunt et le swap sont ainsi valorisés à la juste valeur par résultat.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle d'IAS 39 qui est basé sur les pertes de crédit avérées.

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

· Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;

· Le « Forward looking » : la norme requiert de nouvelles exigences dans le suivi du risque avec le recours aux données prospectives de type macroéconomiques pour apprécier les paramètres de défaut ;

· La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;

· Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant de contrats de location. Les instruments de capitaux propres ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

· « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.

· « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a

augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

· « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

· EAD (Exposure at default), qui traduit l'exposition réelle de la banque sur le contrat au moment du défaut (tient compte du bilan et du hors bilan);

· probabilité de défaut (PD) à un an ou à maturité intégrant la notion de Forward Looking ;

· D'une LGD (Loss given default), soit une estimation de la perte économique finale que l'établissement s'attend à supporter en cas de tombée en défaut d'un dossier (en pourcentage).

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le Groupe se base sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille pour calculer un taux de pertes attendues. Les pertes de crédit attendues sont constatées à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie actualisés.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

· Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

· Lors des évaluations ultérieures :

- En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2

- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

· La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.

· La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BMCE BANK et BANK OF AFRICA ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BMCE BANK SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 30 juin 2018, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de

résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

l. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.6.4. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe BMCE Bank Of Africa, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe BMCE Bank Of Africa.

Matrice de décomposition retenue par BMCE BANK

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

2.6.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et« Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

2.6.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 30 juin 2018 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

2.6.7. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à

comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'ancienneté compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture…) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

· les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

· le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

· le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

· l'effet des réductions et liquidations de régimes

2.6.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BMCE BANK sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

2.6.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

· obligation actuelle envers un tiers.

· Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

· fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

2.6.10. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

2.6.11. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

2.6.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

· Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

· Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

· Les provisions pour les avantages au personnel ;

· La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

III. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2017

3.1. MARGE D'INTERETS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux instruments de dettes.

	juin-18		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**5 387 169**	**1 446 759**	**3 940 410**
Comptes et prêts/emprunts	5 044 918	1 426 006	3 618 912
Opérations de pensions	0	20 753	-20 753
Opérations de location-financement	342 251	0	342 251
Opérations interbancaires	**471 409**	**662 229**	**-190 820**
Comptes et prêts/emprunts	364 901	654 353	-289 452
Opérations de pensions	106 508	7 876	98 632
Emprunts émis par le Groupe		**499 389**	**-499 389**
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			**0**
Instruments de dette	**1 401 853**		**1 401 853**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**7 260 430**	**2 608 376**	**4 652 054**

(En milliers de DH)

	juin-17		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**5 398 284**	**1 485 082**	**3 913 202**
Comptes et prêts/emprunts	5 040 760	1 414 436	3 626 324
Opérations de pensions		70 646	-70 646
Opérations de location-financement	357 524		357 524
Opérations interbancaires	**448 085**	**646 963**	**-198 878**
Comptes et prêts/emprunts	336 334	600 241	-263 907
Opérations de pensions	111 751	46 722	65 029
Emprunts émis par le Groupe	**0**	**0**	**0**
Instruments de couverture de résultats futurs	**0**	**0**	**0**
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	**0**	**0**	**0**
Portefeuille de transactions	**675 819**	**460 604**	**215 215**
Titres à revenu fixe	675 819	270 852	404 967
Opérations de pensions			0
Prêts/emprunts			0
Dettes représentées par un titre	0	189 752	-189 752
Actifs disponibles à la vente			**0**
Actifs détenus jusqu'à échéance	**816 181**		**816 181**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**7 338 369**	**2 592 649**	**4 745 720**

3.2. COMMISSIONS NETTES

	juin-18			juin-17		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**1 066 522**	**80 823**	**985 699**	**937 696**	**84 076**	**853 620**
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	821 845		821 845	723 666		723 666
sur titres	113 185	36 979	76 206	110 311	60 868	49 443
de change	131 492	43 844	87 648	103 719	23 208	80 511
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	**376 673**	**131 009**	**245 663**	**342 734**	**103 297**	**239 437**
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	174 006	38 179	135 827	179 019	32 287	146 732
Assurance			-			-
Autres	202 667	92 830	109 836	163 715	71 010	92 705
Produits nets de commissions	**1 443 194**	**211 832**	**1 231 363**	**1 280 430**	**187 373**	**1 093 057**

(En milliers de DH)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

3.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché.

	juin-18			juin-17		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	188 307	2 258	190 565	292 989		292 989
Instruments financiers dérivés	-64 840	0	-64 840	15 101	-435	14 666
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	**123 467**	**2 258**	**125 725**	**308 090**	**-435**	**307 655**

(En milliers de DH)

3.4. RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

	juin-18
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	197 171
TOTAL	**197 171**

	juin-17
Titres à revenu fixe	**0**
plus ou moins values de cession	
Actions et autres titres à revenu variable	**192 291**
Produits de dividendes	187 902
Charges de dépréciation	-14 475
Plus-values nettes de cession	18 864
TOTAL	**192 291**

3.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	juin-18			juin-17		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	137 244	60 496	76 748	140 650	59 589	81 061
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	276 767	162 891	113 877	129 304	127 614	1 690
Autres produits d'exploitation non bancaires	111 562	8 556	103 006	282 433	13 381	269 052
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	**525 574**	**231 943**	**293 631**	**552 387**	**200 584**	**351 803**

(En milliers de DH)

3.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	30/06/2018	juin-17
Charges de personnel	1 800 591	1 767 645
Impôts et taxes	149 611	68 508
Charges externes	1 412 684	753 544
Autres charges générales d'exploitation	74 162	757 276
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	310 981	373 859
Charges générales d'exploitation	**3 748 030**	**3 720 832**

(en milliers de DH)

3.7. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	juin-18	juin-17
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	0	0
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Autres	44 281	31 985
Gains ou pertes sur autres actifs	44 281	31 985

3.8. IMPOTS SUR LES BENEFICES

3.8.1. Impots courants et impots differes

	juin-18	01/01/2018* FTA	juin-17
Impôts courants	1 025 089	855 725	855 725
Impôts différés	1 777 665	1 802 409	793 123
Actifs d'impôts courants et différés	**2 802 754**	**2 658 134**	**1 648 848**
Impôts courants	976 525	740 856	740 856
Impôts différés	1 654 565	1 601 333	1 598 944
Passifs d'impôts courants et différés	**2 631 090**	**2 342 189**	**2 339 800**

(en milliers de DH)

3.8.2. Charge nette de l'impots sur les benefices

	juin-18	juin-17
Charge d'impôts courants	-504 091	-587 470
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-37 749	-18 152
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	**-541 841**	**-605 622**

(en milliers de DH)

3.8.3. Le taux effectif d'impot

	juin-18	juin-17
Résultat avant impôt	2 167 693	2 411 870
Charges d'impôt sur les bénéfices	-541 841	-605 622
Taux d'impôt effectif moyen	**25,0%**	**25,1%**

(en milliers de DH)

Analyse du taux effectif d'impôt

	juin-18	juin-17
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-12,0%	-11,9%
Taux d'impôt effectif moyen	**25,0%**	**25,1%**

VI. INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière au sein du groupe BMCE Bank est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : BMCE Bank Activité Maroc

- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,

- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébail, Maroc Factoring, Acmar

- Activités à l'International : BMCE International Holding, Banque de développement du Mali, LCB Bank, BOA Group.

4.1. Resultat par secteur operationnel

	juin-18					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	2 058 116	-9 636	322 014	-7 314	2 288 874	4 652 054
Marge sur commissions	565 746	84 981	7 710	0	572 925	1 231 362
Produits nets bancaires	**2 716 513**	**181 639**	**333 456**	**70 059**	**3 198 276**	**6 499 943**
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 547 173	-136 964	-115 027	-43 782	-1 905 084	(3 748 030)
Résultat Brut d'exploitation	**1 169 340**	**44 675**	**218 429**	**26 277**	**1 293 192**	**2 751 913**
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-267 247	-27 281	-75 113	-7 628	-164 572	(541 841)
Résultat Part du groupe	**490 635**	**65 314**	**80 697**	**460**	**488 049**	**1 125 155**

(en milliers de DH)

	juin-17					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	1 963 218	22 908	383 964	-8 206	2 383 836	4 745 720
Marge sur commissions	550 526	85 776	11 276		445 479	1 093 057
Produits nets bancaires	2 802 950	190 354	402 144	73 677	3 221 401	6 690 526
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 627 304	-132 272	-109 029	-42 852	-1 809 375	(3 720 832)
Résultat Brut d'exploitation	1 175 646	58 082	293 115	30 825	1 412 026	2 969 694
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-325 460	-29 852	-84 055	-9 112	-157 143	(605 622)
Résultat Part du groupe	575 483	70 900	89 327	22 384	530 306	1 288 400

(en milliers de DH)

4.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel

	juin-18					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Total bilan	**184 412 064**	**858 280**	**15 742 579**	**213 117**	**95 323 370**	**296 549 410**
Elements d'actif						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 074 798	14 786	19 618	21 517	3 253 459	**5 384 178**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	115 005 898	0	14 350 766	0	48 762 888	**178 119 552**
Acitfs financiers à la juste valeur par résultat	29 387 111	152 906	3	0	953 857	**30 493 877**
Titres au coût amorti	3 250 350	0	0	0	21 765 271	**25 015 621**
Elements du passif						
Dettes envers la clientele	131 032 682	0	781 820	0	62 359 529	**194 174 031**
Fonds propres	14 525 487	332 492	1 169 339	(164 359)	6 334 390	**22 197 349**

(en milliers de DH)

	01/01/2018 FTA					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Total bilan	**204 523 139**	**693 752**	**11 076 662**	**(415 344)**	**95 136 607**	**311 014 816**
Elements d'actif						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 193 801	97 719	20 398	21 517	3 050 449	5 383 884
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	118 390 934	96	14 423 705		49 169 535	181 984 270
Acitfs financiers à la juste valeur par résultat	33 809 849	192 764	3		1 242 869	35 245 485
Titres au coût amorti	3 286 607				23 162 946	26 449 553
Elements du passif						
Dettes envers la clientele	135 672 596	17 076	739 090		62 354 836	198 783 598
Fonds propres	14 191 342	358 467	1 470 727	(639 611)	6 716 912	22 097 837

(en milliers de DH)

4.3. Ventilation des dépreciations par BUCKET

Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique

	30/06/2018			01/01/2018* FTA				
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Coût amorti								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	29 162		69 252	**98 414**	29 162		69 516	**98 678**
Prêts et créances sur la clientèle	1 268 305	1 741 420	10 109 749	**13 119 474**	1 313 542	2 310 794	8 888 506	**12 512 842**
Titres de dettes	121 054	28 810		**149 864**	137 310	41 697		**179 007**
JV par OCI recyclables								
Prêts et créances sur les établissements de crédit				-				-
Prêts et créances sur la clientèle				-				-
Titres de dettes	2 098			**2 098**	2 670			**2 670**
Engagements hors bilan								
Engagements hors bilan	167 941	2 358		**170 299**	250 889	4 259	-	**255 148**
Total	**1 588 560**	**1 770 230**	**10 179 001**	**13 369 850**	**1 482 684**	**2 352 491**	**8 958 022**	**13 048 345**

(en milliers de DH)

V. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2017

5.1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

	30/06/2018	01/01/2018 FTA	31/12/2017
Valeurs en caisse	**3 893 848**	**3 645 258**	**3 645 258**
Banques centrales	8 866 171	9 554 881	10 561 672
Trésor public	0	1 006 777	1 006 777
Service des chèques postaux	175 928	283 978	283 978
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	9 042 099	10 845 636	11 852 427
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**12 935 947**	**14 490 894**	**15 497 685**

(en milliers de DH)

5.2. ACITFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	30/06/18			01/01/2018 FTA		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Acitfs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	**9 236 817**	**0**	**9 236 817**	**13 997 669**	**0**	**13 997 669**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	9 216 559		9 216 559	13 486 149		13 486 149
Autres titres de créances négociables	20 258		20 258	511 520		511 520
Obligations	**1 877 737**	**0**	**1 877 737**	**1 133 601**	**0**	**1 133 601**
Obligations d'Etat	1 344 664		1 344 664	475 893		475 893
Autres obligations	533 073		533 073	657 708		657 708
Actions et autres titres à revenu variable	**18 242 246**	**1 126 237**	**19 368 483**	**18 659 595**	**1 437 396**	**20 096 991**
Opérations de pension	-		-	-		-
Prêts	-		-	-		-
aux établissements de crédit			0			
à la clientèle entreprises			0			
à la clientèle particuliers			0			
Instruments financiers dérivés de transaction	**10 840**	**0**	**10 840**	**17 224**		**17 224**
Instruments dérivés de cours de change	10 263		10 263	16 647		16 647
Instruments dérivés de taux d'intérêt	577		577	577		577
Instruments dérivés sur actions			0			
Instruments dérivés de crédit			0			
Autres instruments dérivés			0			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**29 367 640**	**1 126 237**	**30 493 877**	**33 808 089**	**1 437 396**	**35 245 485**
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts		**1 774 825**	**1 774 825**		**1 737 600**	**1 737 600**
Etablissements de crédit		1 774 825	1 774 825		1 737 600	1 737 600
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	**12 083**		**12 083**	**37 094**		**37 094**
Instruments dérivés de cours de change	12 083		12 083	37 094		37 094
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**12 083**	**1 774 825**	**1 786 908**	**37 094**	**1 737 600**	**1 774 694**

5.3. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 629 151	-	-20 852
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 755 027	1 605 948	-525 362

(en milliers de DH)

5.4. TITRES AU COÛT AMORTI

	30/06/2018	01/01/2018* FTA
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	**4 102 411**	**5 532 488**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	4 102 411	5 532 488
Obligations	**21 063 074**	**21 096 072**
Obligations d'Etat	17 003 770	17 750 410
Autres Obligations	4 059 304	3 345 662
Dépréciations	**-149 864**	**-179 007**
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	**25 015 621**	**26 449 553**

(en milliers de DH)

5.5. OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

	30/06/2018	01/01/2018 FTA	31/12/2017
Comptes à vue	8 325 622	8 291 678	8 291 678
Prêts	13 037 681	13 523 250	13 523 250
Dont prêts de tresorerie JJ	*878 760*	*186 045*	*186 045*
Opérations de pension	187 608	3 430 874	3 430 874
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	**21 550 911**	**25 245 802**	**25 245 802**
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-98 414	-98 678	-68 751
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	**21 452 497**	**25 147 124**	**25 177 051**

(en milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/2018	31/12/2017
Comptes à vue	3 040 728	4 874 113
Emprunts	23 583 630	30 481 573
Dont emprunt de tresorerie JJ	*724 949*	*168 500*
opérations de pension	15 732 975	9 603 254
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**42 357 333**	**44 958 940**

(en milliers de DH)

5.6. PRÊTS,CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

	30/06/2018	01/01/2018 FTA	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	23 790 789	26 047 637	24 743 400
Prêts consentis à la clientèle	144 057 217	142 472 636	142 472 636
Opérations de pension	9 597 092	12 203 716	12 203 716
Opérations de location-financement	13 793 928	13 773 123	13 773 123
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	**191 239 026**	**194 497 112**	**193 192 875**
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-13 119 474	-12 512 842	-9 377 885
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	**178 119 552**	**181 984 270**	**183 814 990**

(en milliers de DH)

Ventilation des créances envers la clientèle par agent économique

	30/06/2018	01/01/2018* FTA	31/12/2017
Banque au Maroc	115 005 898	118 390 934	118 209 182
Services Financiers Spécialisés	14 350 766	14 423 705	14 713 386
Activités à l'international	48 762 888	49 169 535	50 892 326
Gestion d'actifs	0	96	96
Autres Activités	-		-
Total en principal	**178 119 552**	**181 984 270**	**183 814 990**
Dettes rattachées			
Valeur au bilan	**178 119 552**	**181 984 270**	**183 814 990**

(en milliers de DH)

Ventilation des créances sur la clientèle par zone géographique

	30/06/2018	01/01/2018* FTA	31/12/2017
Maroc	129 356 664	132 814 735	132 922 664
Afrique	44 291 502	44 937 825	46 643 948
Europe	4 471 386	4 231 711	4 248 378
Total en principal	**178 119 552**	**181 984 271**	**183 814 990**
Dettes rattachées			
Valeur au bilan	**178 119 552**	**181 984 271**	**183 814 990**

(en milliers de DH)

Dettes envers la clientèle

	30/06/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	103 663 857	119 258 376
Comptes à terme	39 273 945	40 101 156
Comptes d'épargne	36 138 959	23 497 437
Bons de caisse	6 024 877	5 210 624
Opérations de pension	441 526	3 592 561
Autres comptes crediteurs	8 630 867	7 123 444
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	**194 174 031**	**198 783 598**

(en milliers de DH)

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique

	30/06/2018	31/12/2017
Banque au Maroc	130 990 065	135 672 596
Services Financiers Spécialisés	781 820	739 090
Activités à l'international	62 402 146	62 354 836
Gsetion d'actifs	0	17 076
Autres Activités	0	0
Total en principal	**194 174 031**	**198 783 598**
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	**194 174 031**	**198 783 598**

(en milliers de DH)

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique

	30/06/2018	31/12/2017
Maroc	131 771 885	136 428 762
Afrique	60 754 691	60 741 686
Europe	1 647 455	1 613 150
Total en principal	**194 174 031**	**198 783 598**
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	**194 174 031**	**198 783 598**

(en milliers de DH)

5.7. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

	30/06/2018	31/12/2017
Autres dettes représentées par un titre	**14 224 395**	**15 101 490**
titres de créances négociables	13 724 395	14 601 490
emprunts obligataires	500 000	500 000
Dettes subordonnées	**9 498 856**	**11 446 992**
Emprunt subordonnés	9 498 856	11 446 992
à durée déterminée	7 498 856	9 446 992
à durée indéterminée	2 000 000	2 000 000
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		**1 762**
Total	**23 723 251**	**26 550 244**

(en milliers de DH)

Les fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie concernent uniquement BOA Group.

Ils représentent des fonds non remboursables destinés à la bonification des taux d'intérêts débiteurs et la couverture du mauvais dénouement de crédits à des secteurs ou des catégories d'agents économique spécifiques.

5.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

	30/06/2018	01/01/2018* FTA	31/12/2017
Impôts courants	1 025 089	855 725	855 725
impôts différés	1 777 665	1 802 409	793 123
Actifs d'impôts courants et différés	**2 802 754**	**2 658 134**	**1 648 848**
Impôts courants	976 525	740 856	740 856
impôts différés	1 654 565	1 601 333	1 598 944
Passifs d'impôts courants et différés	**2 631 090**	**2 342 189**	**2 339 800**

(en milliers de DH)

5.9. COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	30/06/2018	31/12/2017
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	154 321	45 921
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	161 688	113 893
Comptes d'encaissement	393 307	473 609
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 121 319	573 641
Debiteurs Divers	4 518 685	4 560 301
Comptes de liaision	146 825	327 712
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**6 496 145**	**6 095 077**
Dépôts de garantie reçus	26 060	32 333
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	5 524 109
Comptes d'encaissement	1 987 592	1 242 262
charges à payer et produits constatés d'avance	492 577	481 157
Autres créditeurs et passifs divers	6 181 834	6 139 816
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**8 688 064**	**13 419 677**

(en milliers de DH)

5.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

	30/06/2018	31/12/2017
Acmar	21 960	20 215
Banque de Développement du Mali	400 150	403 094
Eurafric	-18 377	-14 273
Africa Morocco Link	-17 990	-4 607
Société Conseil Ingenierie et Développement	148 912	152 052
Bank Al Tamwil wal Inmaa	113 770	-
Participations dans sociétés mises en équivalences chez BOA	89 641	86 556
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	**738 066**	**643 037**

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

	Total du bilan JUIN 2018	Produit net bancaire- chiffre d'affaires JUIN 2018	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe Juin 2018
Acmar	527 136	93 886	8 727	1 745
Banque de Développement du Mali	12 378 999	270 924	93 000	30 560
Africa Morocco Link	264 589	107 233	382	195
Eurafric	193 582	108 766	-7 649	-4 034
Société Conseil Ingenierie et Développement	709 513	96 640	13 357	5 196
Bank Al Tamwil wal Inmaa	369 666	38	-36 630	-18 681

(en milliers de DH)

5.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	30/06/2018			31/12/2017		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	**13 618 586**	**6 077 550**	**7 541 036**	**13 109 310**	**5 806 510**	**7 302 800**
Terrains et constructions	4 061 916	475 393	3 586 523	4 031 041	423 811	3 607 230
Equipement, Mobilier, Installations	4 115 543	2 611 372	1 504 171	4 018 645	2 497 926	1 520 719
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	5 441 127	2 990 785	2 450 342	5 059 624	2 884 773	2 174 851
Immobilisations Incorporelles	**1 951 847**	**1 112 840**	**839 007**	**2 078 628**	**1 140 820**	**937 808**
Logiciels informatiques acquis	1 466 983	842 408	624 575	1 463 476	874 855	588 621
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	484 864	270 432	214 432	615 152	265 965	349 187
Immeubles de placements	**3 988 418**	**109 998**	**3 878 420**	**3 906 376**	**81 937**	**3 824 439**

(en milliers de DH)

5.12. ECARTS D'ACQUISITION

	30/06/2018	31/12/2017
Valeur brute comptable en début de période	**852 310**	**852 310**
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	**852 310**	**852 310**
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements	0	0
Valeur brute comptable en fin de période	**852 310**	**852 310**
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	**852 310**	**852 310**

(en milliers de DH)

Les écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante :

	Valeur nette comptable 30/06/2018	Valeur nette comptable 31/12/2017
Maghrébail	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	5 174	5 174
Maroc Factoring	1 703	1 703
Bmce Capital Bourse	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
Bank Of Africa	711 976	711 976
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	**852 310**	**852 310**

5.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	30/06/2018	01/01/2018* FTA	31/12/2017
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	**1 087 637**	**832 490**	**685 204**
Dotations aux provisions	22 754	255 147	279 774
Reprises de provisions	-74 787		-170 869
Autres mouvements	-44 220		38 381
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	991 384	1 087 637	832 490

VI. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	30/06/2018	31/12/2017
Engagements de financements donnés	**12 596 126**	**13 008 783**
Aux établissements de crédit	1 811 186	1 349 684
A la clientèle	10 784 940	11 659 099
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	**739 010**	**1 906 864**
des établissements de crédit	739 010	1 906 864
de la clientèle	-	-

◗ Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

◗ Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

◗ Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	30/06/2018	31/12/2017
Engagements de garantie donnés	**31 611 875**	**31 435 965**
D'ordre des établissements de crédit	10 002 188	10 577 462
D'ordre de la clientèle	21 609 687	20 858 503
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	**103 000 412**	**97 117 142**
des établissements de crédit	101 540 963	95 421 642
de l'état et d'autres organismes de garantie	1 459 449	1 695 500

◗ Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

◗ Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

◗ Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçues d'établissements de crédit..

◗ Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VII. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.1. DESCRIPTIF DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

◗ Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

7.2. SYNTHESE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

7.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

	juin-18	déc-17
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	430 637	424 824
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	**430 637**	**424 824**

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges» du Passif.

7.2.2. Hypothèses de base des calculs

Hypothèses économiques	**31/12/17**
Taux d'actualisation	3,30%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	3%
Taux de charges sociales patronales	10,61%-10,96%
Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Duration : 22 ans environ.

7.2.3. Coût des régimes postérieurs a l'emploi

	juin-18	juin-17
Charge normal de l'exercice	-954	11 052
Charge d'intérêt	6 768	-
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	5 814	11 052
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

7.2.4. Evolution de la provision inscrite au bilan

	juin-18	déc-17
Dette actuarielle d'ouverture	**424 824**	**329 668**
Charge normale de l'exercice	16 264	26 105
Charge d'intérêt	6 768	12 220
Pertes / Gains actuariels		72 177
Autres écarts actuariels		
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-17 218	-21 212
Indemnités supplémentaires		
Autre		5 866
Dette actuarielle de clôture	**430 638**	**424 824**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VIII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

8.1.1. Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2016	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2017	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 30 JUIN 2018	179 463 390	10	1 794 633 900

8.1.2. Résultat par action

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	30/06/18	30/06/17
CAPITAL (EN MAD)	1 794 633 900	1 794 633 900
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	179 463 390	179 463 390
RÉSULTAT PART GROUPE (EN MAD)	1 125 155 193	1 288 399 317
Résultat par Action (EN MAD)	6,27	7,18
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN MAD)	6,27	7,18

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action ;

8.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,76%	74,76%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB BANK	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,85%	72,85%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	51,00%	51,00%	M E E

BMCE Bank Of Africa détient 37% des droits de vote de La Congolaise de Banque, et exerce un contrôle sur cette filiale répondant aux critères énoncés dans la norme IFRS 10.

Le pouvoir : BMCE Bank Of Africa puise ses droits effectifs à partir du mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires. Elle dispose de la majorité au sein du conseil d'administration avec 3 administrateurs, suivie de l'Etat congolais qui dispose de deux administrateurs.

Les rendements : BMCE Bank of Africa est exposé ou a droit aux bénéfices générés par la LCB à hauteur des actions dont elle dispose.

Lien entre pouvoir et rendements : BMCE Bank of Africa a la charge de nommer le sénior management de la LCB, ainsi elle a la capacité d'influer sur les rendements de cette entité.

8.3. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Relation entre BMCE BANK et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation et la Société Mère.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

Eléments relatifs au bilan

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Actif		
Prêts, avances et titres	**66 431**	**11 047 019**
Comptes ordinaires	42 283	10 285 224
Prêts	24 148	425 960
Titres		335 836
Opération de location financement		
Actif divers		**11 088**
Total	**66 431**	**11 058 107**
Passif		
Dépôts	**16 538**	**10 520 040**
Comptes ordinaires	16 538	10 337 729
Autres emprunts		182 311
Dettes représentées par un titre		**341 029**
Passif divers		**197 038**
Total	**16 538**	**11 058 107**
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		1 216 807
Engagements reçus		1 216 807

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Intérêts et produits assimilés	-1 912	-147 960
Intérêts et charges assimilées		195 986
Commissions (produits)		-194 098
Commissions (charges)		33 292
Prestations de services données		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus	-4 539	-130 838
Autres		243 559

IX - NOTE SUR LES RISQUES

9.1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

9.1.1. Typologie des risques

9.1.1.1. Risque de crédit

Inhérent à l'activité bancaire, le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut-être corrélée à d'autres catégories de risques.

9.1.1.3. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre eux. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous les autres actifs.

9.1.1.4. Risque global de liquidité et de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

9.1.1.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

9.1.1.6. Risque pays

Le risque pays comprend le risque politique ainsi que le risque de transfert. Le risque politique provient généralement d'une action du gouvernement d'un pays, telle que la nationalisation ou l'expropriation, ou d'évènements indépendants tels qu'une guerre ou une révolution, qui affectent la capacité des clients à honorer leurs obligations.

Le risque de transfert se définit comme le risque qu'un client résident ne puisse pas acquérir des devises dans son pays afin qu'il puisse honorer ses engagements à l'étranger.

9.1.2. Organisation de la gestion des risques

9.1.2.1. Les Instances relevant du Dispositif de Contrôle

· Le Pôle Risques Groupe

L'une des missions attribuée au Pôle Risques Groupe est le renforcement de la surveillance et la maîtrise des risques de crédit, de marché, pays et opérationnels. Le Pôle prend ainsi en charge :

· La définition de la politique des risques du Groupe ;

· La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements ;

· La mise en place d'un système de contrôle des risques liés aux crédits, aux opérations de marché et aux risques opérationnels ;

Le Pôle Risques Groupe est composé de six entités :

· Management des Risques Groupe

· Surveillance des engagements

· Analyse des Engagements

· Convergence Risques Groupe

· Consolidation & Pilotage Risques Groupe

· Pilotage Projets Risques Groupe

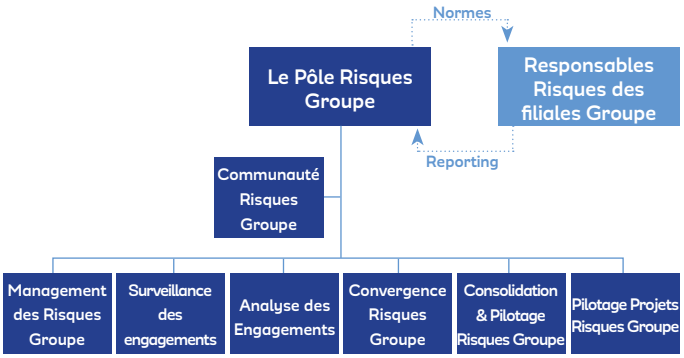

9.1.2.2. Les instances de Gouvernance

· Comité Risques Groupe

Le Comité des Risques du Groupe BMCE Bank of Africa est une instance émanant du Conseil d'Administration de BMCE Bank, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Ce Comité assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

· Comités d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe BMCE Bank of Africa est une instance émanant du Conseil d'Administration de BMCE Bank, dont les prérogatives sont élargies aux filiales et autres entités intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de contrôle interne, notamment en veillant à ce que le système de contrôle interne et les moyens mis en place soient :

- Cohérents et compatibles de manière à permettre la surveillance et la maîtrise des risques au niveau de la banque et de ses filiales et la production des informations requises par le Régulateur dans le cadre de la surveillance consolidée du Groupe ;

- Adaptés à l'organisation du Groupe ainsi qu'aux activités des entités contrôlées ;

- Les informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers soient fiables et exactes, de nature à ce que les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes soient préservés ;

- L'examen des comptes sociaux et consolidés soit réalisé avant leur soumission au Conseil d'Administration.

· Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale Groupe est en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi.

Ce Comité, dont la périodicité est hebdomadaire, a pour principales missions le pilotage de l'activité de la Banque, la conduite des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi du volet RH, la politique de communication commerciale, institutionnelle et financière.

· Comité de Pilotage & Gestion des Risques Groupe

Issue du Comité de Direction Générale du Groupe BMCE Bank of Africa, le Comité de Pilotage et Gestion des Risques BMCE Bank l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels du (de la):

- Dispositif de pilotage des risques du Groupe ;

- Cohérence des activités du Groupe avec les Politiques des risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficience du dispositif de pilotage des risques et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie sur les volets risques de Crédit, Marché, Pays et Opérationnels.

9.1.2.3. Les Comités de crédit

· Comité de Crédit Sénior

Il est présidé par le Président Directeur Général de la Banque et vice présidé par l'ADG Exécutif Groupe. Il est spécialisé par marchés, l'un en charge de l'Entreprise et la Grande Entreprise et l'autre des Particuliers & Professionnels.

Ces comités se réunissent deux fois par semaine et regroupent les Seniors Managers de la Banque.

· Comité de Crédit Régional

Le Comité de Crédit Régional (CCR) est tenu une fois par semaine. Les dates de tenue du CCR sont décidées par le Directeur Régional de chaque Région et communiquées à l'ensemble des membres.

9.1.2.4. Le Comité de surveillance des comptes sensibles

Dans le cadre du suivi du portefeuille, le comité de surveillance des comptes sensibles (central et restreint) se réunit mensuellement afin de suivre l'assainissement des comptes à risques et comptes en anomalie.

9.2. RISQUE DE CREDIT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque.

Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties.

9.2.1. Circuit de décision de crédit

9.2.1.1. Principes généraux

Le processus d'octroi au niveau de l'ensemble du Groupe BMCE Bank of Africa répond au principe de la Troïka et repose sur les principes suivants :

· L'ensemble des demandes de crédit suit le même processus d'octroi consistant à assurer le principe de la Troïka (à minima) et ce pour les dossiers non formatés. Ainsi, au moins 3 personnes, dont impérativement une de la Filière Risques, doivent approuver toute demande de crédit sauf dans certains cas exceptionnels définis.

· La prise de décision, conjointe aux Filières Risques et Commerciale – avec au préalable une contre-étude – s'exerce sur les dossiers accordés dans la délégation de pouvoirs aussi bien en local qu'en central, et ce dans une structure pyramidale à plusieurs niveaux, dont le niveau hiérarchique supérieur assure le rôle d'arbitre éventuel en l'absence de consensus

· Recours à la procédure d'escalade (n+1) en cas de désaccord entre la filière Risque et la Filière Commerciale

· Recours à la plus haute Instance ayant statué sur tout autre dossier éventuel d'une affaire apparentée ayant le niveau de délégation le plus élevé (en cas de groupe).

9.2.1.2. Les structures

La vision globale du processus d'octroi de crédit est schématisée comme suit :

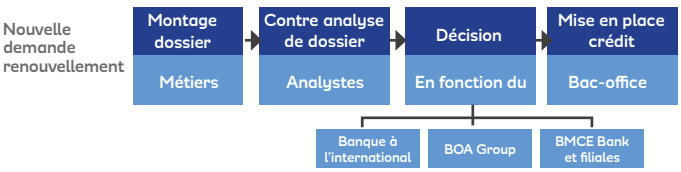

· Le montage du dossier de crédit incombe à la Filière Commerciale, chargée de la relation commerciale avec le client ;

· La contre-étude du dossier de crédit est réalisée par les Analystes crédit faisant partie de la Filière Risques de l'entité ;

· La prise de décision est conjointe aux Filières Risques et Commerciale, selon leurs niveaux de délégations respectifs ;

· La mise en place du crédit est effectuée par un back-office, structure indépendante des Filières Risques et Commerciale.

9.2.1.3. La prise de décision et le choix des circuits

Afin de faciliter l'exercice de notification, le principe d'une seule décision pour chaque proposition de crédit présentée doit être respecté. Les décisions de crédit sont prises soit par circulation de dossier, soit par tenue d'un Comité de Crédit, via un processus manuel ou électronique.

9.2.1.4. La délégation

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un système de délégation qui prend sa source dans les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration d'une entité à des collaborateurs ou groupes de collaborateurs, dans les limites qu'il estime opportunes.

La délégation peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation, des volumes des produits et des risques.

La délégation de pouvoir aux collaborateurs est intuitu personae sur la base de leurs capacités de jugement, expériences, compétences personnelles et professionnelles et formations.

9.2.1.5. Les règles d'approbation

La décision d'octroi de crédit est soumise à l'appréciation de la Troïka ou des Comités de crédit selon les niveaux d'approbation.

Le système des délégations de crédit en vigueur définit le nombre de niveaux de décision suivants:

· Un premier niveau local au sein de chaque filiale ;

· Un niveau de HUB (BOA Groupe et Banque à l'International) ;

· Un niveau Central au niveau de BMCE Bank.

Le niveau local au sein de l'entité peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation de l'entité, des volumes des produits et des risques.

9.2.1.6. La composition d'un dossier de crédit

Toute demande de mise en place d'une ligne de crédit doit satisfaire aux conditions d'éligibilité du produit conformément aux fiches signalétiques de chaque produit de crédit Toute décision de crédit est prise sur la base d'un dossier de crédit standard dont le format est défini en liaison avec la Filière Commerciale et la Filière Risques concernées et en coordination avec le Pôle Risques Groupe.

Un dossier de crédit est préparé pour chaque contrepartie ou transaction sur laquelle l'entité souhaite s'engager, ou sur laquelle l'entité est engagée dans le cas d'une revue annuelle ou d'un renouvellement et ce, sur la base des documents communiqués par le client et/ou recueilli par la banque auprès de différentes sources, tels que précisés dans les check-lists produits.

La check-list des documents à communiquer par le client et le canevas d'analyse sont homogènes au niveau du groupe et ils sont cadrés selon la nature des crédits. Le contenu d'un dossier de crédit doit fournir aux décisionnaires les informations et analyses qualitatives et quantitatives requises pour permettre la décision de crédit.

La Filière Commerciale en charge de la préparation du dossier de crédit est responsable de son contenu.

Le dossier de crédit reste le seul document de référence à toute prise de décision de crédit ; il doit être revêtu de toutes les signatures ou visas garantissant la qualité de son instruction au niveau voulu de la chaîne des responsabilités.

9.3. DISPOSITIF DE NOTATION

BMCE Bank dispose d'un outil de notation interne couvrant plusieurs segments de clientèle.

9.3.1. Principes directeurs de la notation

9.3.1.1. Unicité de la notation

La notation est établie pour chaque client, chaque client étant entendu comme un code tiers Groupe. Le processus de notation est ainsi réalisé pour chaque code tiers Groupe de telle manière à ce qu'un tiers ait une, et une seule note. Ainsi, BMCE Bank s'assure de l'unicité de la note pour chaque contrepartie évaluée.

9.3.1.2. Intégrité de la notation

Selon les principes réglementaires, les attributions de notations et leurs révisions périodiques doivent être réalisées ou approuvées par une partie qui ne bénéficie pas directement de l'octroi du crédit. Cette notion d'intégrité de la note est un élément central de la charte de gestion des risques de crédit qui doit permettre de renforcer et d'encourager l'indépendance du processus de notation.

9.3.1.3. Singularité de la notation

Pour chaque tiers de la Banque, un type de contrepartie est codifié. La notation de chacun des tiers est ainsi réalisée à partir du modèle associé à la contrepartie de référence et avec les données caractéristiques propres à la contrepartie concernée. Ainsi, BMCE Bank s'assure de la singularité de la note pour chaque contrepartie.

9.3.2. Échelle de notation

Selon l'échelle de notation adoptée par le Groupe BMCE Bank of Africa, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

	CATÉGORIE	CLASSE	DÉFINITION
Investment grade	Risque restreint	1	Extrêmement stable à court et moyen terme; très stable à long terme; solvable même après de graves bouleversements
		2	Très stable à court et moyen terme; stable à long terme; solvabilité suffisante même lors d'évènements néfastes persistants
		3	Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4	très stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre; évolution à long terme encore incertaine
	Risque moyen	5	Stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6	Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7	Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
Sub-investment grade	Risque élevé	8	Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements.
		9	Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes.
	Risque très élevé	10	Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital.
		11	Défaut total de paiement des intérêts et du capital

Ainsi au 30 Juin 2018, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :

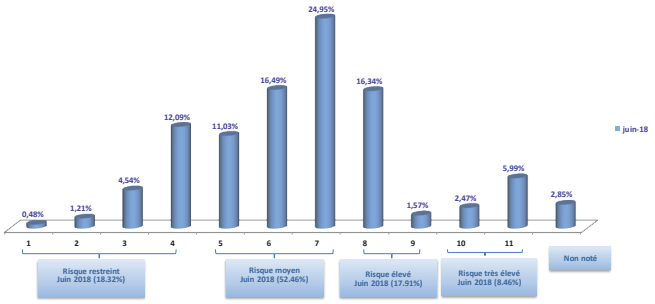

9.3.3. Scoring des particuliers

Le Scoring pour le segment clientèle Retail, consiste en la modélisation statistique du défaut et des comportements à risque.

La banque dispose d'une grille de score comportemental – Cotation Bâle 2 pour les clients salariés, professionnel et TPE. La cotation de A à K est affichée au niveau de la GRC avec des commentaires explicatifs, la fréquence d'actualisation de la cotation est quotidienne.

Une grille de score d'octroi pour les particuliers détenteurs d'un crédit immédiat conventionné a été modélisée. La jonction entre la notation Entreprise et le Scoring Retail est réalisée à travers la notation des conventions.

Un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation a été développé et validé par la banque.

Enfin, un système délégataire ajusté au risque a été validé et son déploiement sera généralisé avant fin 2018.

9.4. DISPOSITIF DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES DE CREDIT

Le dispositif de contrôle et surveillance des risques de crédit permet d'assurer les contrôles de deuxième niveau, distincts de la surveillance quotidienne assurée par la Filière Commerciale.

L'application de ce dispositif est adaptable selon l'organisation propre des filiales du Groupe concernées en concertation avec le Pôle Risques Groupe.

L'objectif principal des contrôles du Pôle Risques Groupe est d'assurer l'efficience du système d'alerte précoce permettant, tant la gestion des risques que l'anticipation par la Filière Commerciale de risques potentiels pour une gestion appropriée du portefeuille de la Banque. Le Pôle Risques Groupe, à travers la Direction Surveillance des engagements, s'assure aussi que la surveillance de la Filière Commerciale est effectuée convenablement et alerte sur les éventuelles défaillances.

Les principales missions opérationnelles du Pôle Risques Groupe, dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit, peuvent être synthétisées comme suit :

· Assurer les contrôles à priori ;

· Assurer les contrôles à postériori ;

· Identifier et suivre le portefeuille engagement selon plusieurs axes

d'analyses : produits, maturités, bénéficiaires, secteurs d'activité, agences, zones géographiques, ... ;

· Fixer et suivre les limites de concentration ;

· Détecter et assurer le suivi des comptes à risques ;

· Classer le portefeuille des créances en souffrance selon les critères réglementaires et procéder à son provisionnement ;

· Conduire des stress tests ;

· Établir les reportings réglementaires et de pilotage interne.

9.4.1. Contrôle à priori

Les contrôles à priori comprennent l'ensemble des contrôles de conformité mis en œuvre avant la 1ère autorisation et utilisation d'une ligne de crédit. Ces contrôles viennent en complément des contrôles automatisés et de ceux effectués par la Filière Commerciale, le Back Office, le Département Juridique....

La mise en œuvre de ces contrôles est assurée par le Pôle Risques Groupe. Ces contrôles concernent principalement :

- Les données de la proposition de crédit ;

- Le respect du niveau de délégation ;

- La conformité de la documentation juridique ;

- Des conditions et réserves émises avant la 1ère utilisation des fonds ou de la facilité ;

- Les données saisies dans le système d'information.

9.4.2. Contrôles à posteriori

A l'instar des contrôles à priori, les contrôles à posteriori sont assurés par le Pôle Risque Groupe.

L'objectif de ces contrôles est d'assurer la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit avec une vision portefeuille et non seulement contrepartie. Une attention particulière est ainsi portée sur la qualité du crédit, l'anticipation et la prévention des irrégularités et des risques d'une part, et au contrôle et à la surveillance du suivi des risques par la Filière Commerciale d'autre part.

9.4.2.1. Pilotage du portefeuille des engagements

Le pilotage du portefeuille des engagements du Groupe et de ses entités est opéré à travers plusieurs indicateurs, tant sur les risques à l'octroi que sur les risques en cours de vie des dossiers.

Les analyses multicritères du portefeuille des engagements sont un contrôle à postériori qui consiste à identifier et à suivre tous les engagements du Groupe et de ses entités selon plusieurs axes d'analyse dont notamment : produits, maturités, clients, groupes d'affaires, segments de clientèle, notations de contrepartie, catégories de créances (saines et souffrance), secteurs d'activité, agences, zones géographiques, types de sûreté, ... Les analyses multicritères sont un outil de pilotage des risques de crédit.

La production des analyses multicritères du portefeuille des engagements est de la responsabilité de la Filière Risques de crédit qui assure par ailleurs le reporting des risques de crédit, tant en interne, vis-à-vis des Comités des Risques et du management, qu'en externe, Vis-à-vis des régulateurs.

9.4.2.2. Limites de concentration

La gestion des risques de crédit s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques et de limites de risques formalisées. Pour le Groupe BMCE Bank of Africa, le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

· Des contreparties individuelles ;

· Des groupes d'intérêt ;

· Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à un même pays.

9.4.2.2.1. Contreparties individuelles

Le Groupe procède mensuellement au suivi des concentrations individuelles, sur base sociale et consolidée, et assure une surveillance rapprochée des engagements de ses 10, 20 et 100 premiers clients ayant les plus grands engagements.

A fin juin 2018, les engagements envers ces principaux débiteurs se présentent comme suit :

	Juin 2018	
	Décaissement	% dans le total
ENGAGEMENTS DES 10 PREMIERS CLIENTS	13 905	12%
ENGAGEMENTS DES 20 PREMIERS CLIENTS	20 359	18%
ENGAGEMENTS DES 100 PREMIERS CLIENTS	40 015	35%

9.4.2.2.2. Groupes d'intérêt

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Ainsi, les risques de crédit encourus sur des contreparties ou groupe de contreparties bénéficiant de concours relativement importants, supérieurs à 5% des fonds propres, font l'objet d'une surveillance particulière, tant sur base individuelle que consolidée.

De plus, le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire ne dépasse pas 20% des fonds propres nets consolidés du Groupe comme exigé par la réglementation bancaire marocaine. Le Groupe BMCE Bank of Africa veille au respect des seuils de concentration de la directive de Bank Al Maghrib.

9.4.2.2.3. Contreparties appartenant à un même secteur d'activité

Le Groupe dispose d'une méthodologie de fixation des limites sectorielles mise en place est fondée sur un modèle statistique se basant sur le taux de défaillance historique et le nombre de contreparties par secteur d'activité et par classe de risque (rating).

L'objectif étant la modélisation du risque de défaut par des techniques économétriques appropriées, en utilisant une variable aléatoire dépendante, dont la valeur est le résultat du dénombrement des réalisations des événements de défaut.

La démarche est basée sur les hypothèses de l'indépendance des contreparties et la non corrélation des défauts. Ainsi, la notion clé de cette

approche méthodologique est la probabilité de défaut d'une contrepartie donnée. Cette probabilité est mesurée par le biais de l'exploitation du taux de défaillance du couple rating /secteurs d'activité.

Le modèle permet aussi de calibrer les enveloppes à allouer à chaque secteur d'activité compte tenu notamment du plan de développement de la banque et de la sinistralité sectorielle. Cette démarche adoptée par le Pôle Risques Groupe est complétée par la mise en œuvre de back Testing du modèle semestriellement.

La revue des limites sectorielles est réalisée semestriellement en concertation avec la filière commerciale et le Centre d'Intelligence Économique de la banque qui apportent leur vision métier et chiffrage des perspectives macroéconomiques et sectorielles. Les avis de ces entités permettent ainsi de challenger et de conforter davantage la pertinence du modèle par rapport au contexte économique.

La répartition des engagements du Groupe sur la clientèle par secteurs d'activités se présente comme suit à fin juin 2018 :

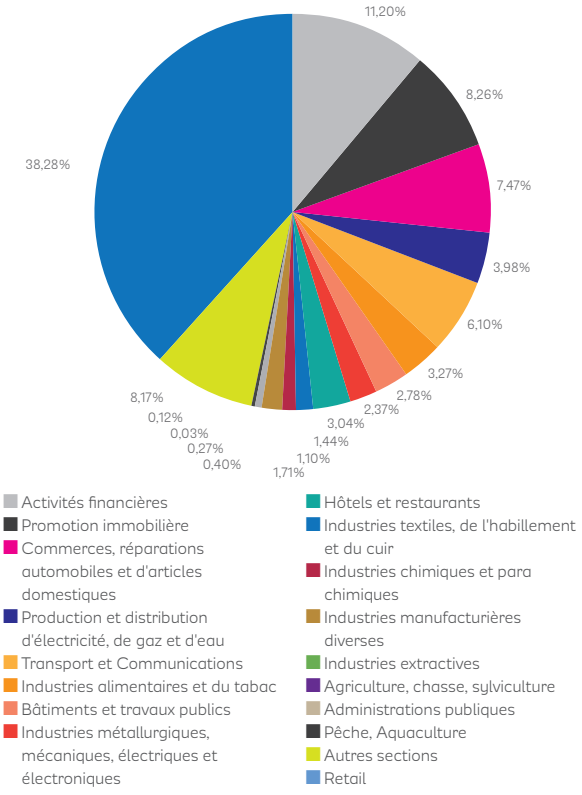

9.4.2.2.4. Contreparties appartenant à un même pays

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné, et/ou que les autres contreparties de ce pays, ne soient pas en mesure ou refusent, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert. Il peut également découler d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

La politique risque pays du Groupe a comme principal objectif la mise en place d'un système qui permet d'évaluer, limiter, réduire et si nécessaire suspendre de manière prudente ses engagements sur les pays à haut risque et ce, d'une manière synchronisée à l'échelle du Groupe.

La politique risque pays comprend outre la stratégie de prise en charge du risque pays, les principes de recensement, de gestion et de contrôle de ces risques ainsi que les structures organisationnelles responsables. L'élément central de ce dispositif de gestion permettant la prévention du risque est le système de délégation et de limitation des engagements.

Ce système a été conçu de manière à être de plus en plus limitatif au fur et à mesure que le risque pays augmente. Ainsi, le niveau d'engagement est calibré en fonction du niveau du risque pays, reflété par la notation attribuée à chaque pays, et du pourcentage de fonds propres de chaque entité du groupe.

Les engagements de BMCE Bank sont pour la plus grande partie domestiqués au Maroc. Les engagements sur les contreparties étrangères de BMCE Bank concernent les établissements de crédit étrangers. Ces engagements font l'objet :

· d'une autorisation après une notation et analyse des fondamentaux de chaque contrepartie

· d'un suivi mensuel, et sont communiquées à la banque centrale à travers un état réglementaire.

Les reportings réalisés offrent une vue d'ensemble de l'engagement global du Groupe BMCE Bank of Africa à l'égard des contreparties bancaires étrangères. Ils reflètent l'engagement par pays qui comprend l'ensemble des actifs inscrits au bilan et en Hors bilan représentant des créances sur les résidents des pays étrangers.

En complément de ces états, le Management des Risques Groupe élabore mensuellement un rapport analytique sur les expositions étrangères du Groupe BMCE Bank of Africa. Ce rapport permet d'apprécier le niveau des expositions étrangères du Groupe BMCE Bank of Africa et constitue un tableau de bord pour le suivi de l'évolution du Risque inhérent à chaque pays. Le dispositif risque pays du Groupe se présente comme suit :

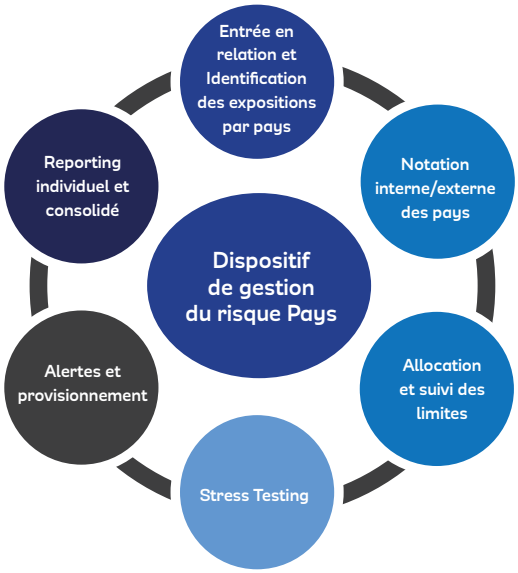

Le Management des Risques Groupe a entamé des travaux pour étendre le dispositif de gestion du risque pays à toutes ses filiales en Afrique et ce dans le cadre du projet Convergence de déploiement du dispositif de Contrôle Interne et de Maitrise des Risques Groupe.

9.4.2.3. Contrôle des comptes en anomalie et des comptes à risques

9.4.2.3.1. Contrôle des comptes en anomalie

Ce contrôle à posteriori a pour objectif de détecter les utilisations irrégulières de comptes et d'identifier les anomalies récurrentes afin d'en exiger la régularisation par la Filière Commerciale ou à minima la justification de leur irrégularité.

Ce contrôle est donc réalisé indépendamment de la gestion quotidienne assurée par la Filière Commerciale. Les comptes en anomalies les plus importants se rapportent aux dossiers de crédits dont :

· les autorisations de crédits sont échues ;

· les garanties ne sont pas constituées ;

· les lignes de crédits ne sont pas utilisées pendant plus de 6 mois.

Ces critères constituent des conditions minimales de dossiers présentant des anomalies qui font l'objet d'une détection, automatisée, et d'un suivi conjoint avec la Filière Commerciale.

9.4.2.3.6. Contrôle des comptes à risques

Les comptes à risques représentent un risque susceptible de s'aggraver ultérieurement engendrant ainsi un coût pour la Banque. Ils sont constitués des engagements qui présentent, soit une dégradation avérée de la qualité des risques identifiée par des critères quantitatifs, soit une dégradation potentielle des risques identifiée par des critères qualitatifs.

Les comptes à risques sont constitués des comptes qui :

· Sont gelés : La notion de comptes gelés signifie des comptes à vue qui, après fusion si prévue, n'enregistrent pas de mouvements créditeurs réels sur une durée de 30 jours (hors déblocage de crédit…) couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs

· Enregistrent des impayés tels que :

- les encours des crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée après son terme ;

- les encours des crédits remboursables en un sont pas honorés après leur terme ;

- les créances commerciales escomptés par la Banque et retournées impayées,

· Enregistrent des dépassements persistants, au-delà d'un mois, par rapport aux autorisations accordées. Toutefois, afin d'éviter d'éventuels risques opérationnels, les entités contrôlent sur base hebdomadaire, les dépassements autorisés d'un certain niveau (discrétion locale de chaque entité).

· Enregistrent des expositions dont le remboursement est susceptible d'être incertain en raison de considérations liées à d'autres informations quantitatives ou qualitatives négatives sur le client telles : une notation en risque élevé, événements et litiges concernant les principaux actionnaires (décès, redressement judiciaire…).

Ces critères constituent des conditions minimales de détection des comptes à risques.

La Filière Commerciale, qui de par sa connaissance et son suivi quotidien de ses relations, et le Pôle Risques Groupe font ressortir et présenter comme compte à risques tout autre compte, si ils le jugent nécessaire. L'appréciation, l'intervention et la complémentarité entre les Filières Commerciale et Risques demeurent déterminantes dans l'identification des comptes nécessitant une inscription parmi les comptes à risques.

La responsabilité du suivi, au jour le jour, de ces risques incombe à la Filière Commerciale. Toutefois, la détection de ces comptes à risques sur base mensuelle est de la responsabilité de la Filière Risques. La détection est effectuée, pour les critères quantitatifs, par le biais d'extractions informatiques des applications et systèmes opérants.

Dès la constatation de ces risques caractérisés et certains, la Filière Risques demande des explications à la Filière Commerciale. Cette dernière met en œuvre tous les moyens à sa disposition afin d'assurer la récupération de la créance.

9.4.2.3.7. Revue annuelle des dossiers

Tout client particulier ou entreprise ayant un engagement à l'égard d'une entité du groupe fait l'objet d'une revue annuelle par le Comité de crédit compétent, qu'il y ait ou non besoin d'approbation ou de renouvellement d'une facilité.

Le Pôle Risques Groupe suit en permanence le calendrier prévisionnel des revues annuelles, en liaison avec la Filière Commerciale.

9.4.2.3.8. Contrôles thématiques

Contrairement aux contrôles précités, les contrôles thématiques n'ont pas un caractère systématique, ils concernent un point ou un risque spécifique selon les besoins. Ils sont réalisés par Le Pôle Risques Groupe à la demande de la Direction Générale ou autres instances de gouvernance.

Des contrôles fréquents sont réalisés notamment sur la qualité des dossiers des comptes en anomalies ou des comptes à risques et sur les garanties de premier ordre.

9.4.3. Classification des crédits

Après la revue mensuelle du portefeuille de la Banque et l'analyse des dossiers à risques, chaque filiale procède à la revue de sa classification réglementaire des crédits en s'alignant sur les exigences réglementaires locales.

Cette revue est actée dans le cadre des comités de surveillance des comptes en anomalie et comités de déclassement et ce sur proposition de la fonction Risques de chaque entité. Les décisions de ces comités sont mises en œuvre à travers l'exécution et le suivi du transfert des comptes sains à la catégorie de créances en souffrance correspondantes ainsi que de leur provisionnement.

Le tableau présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés) et des encours dépréciés de l'activité au Maroc :

	juin 2018					déc 2017				
	Echéancier des encours non provisionnés ayant des impayés				Actifs dépréciés (CES)	Echéancement des encours non provisionnés ayant des impayés				Actifs dépréciés (CES)
En millions de dirhams	< 90 jours	>90 jours < 180 jours	>180 jours < 1 an	Total		< 90 jours	>90 jours < 180 jours	>180 jours < 1 an	Total	
Grande Entreprise	40	0	160	200	1 604	123	32	0	155	1 521
Réseau Entreprises	60	2	1	63	2 610	225	46	2	273	2 757
Réseaux Particuliers et Professionnels	577	146	81	804	3 549	647	28	23	698	3 300
Total	677	148	241	1 067	7 763	1 452	398	69	1 919	7 579

9.4.4. Garanties

Le Groupe reçoit différentes catégories de garanties en contreparties de ces concours de crédit. En règle générale, les garanties exigées sont en fonction de deux éléments : la nature des crédits demandés et la qualité des contreparties.

Ainsi, le Groupe dispose systématiquement pour tous les crédits immobiliers (crédits à l'habitat et crédits à la promotion immobilière) des hypothèques sur les biens financés ainsi que des délégations d'assurance.

De même, le financement des marchés publics, des marchandises, du matériel d'équipement et des fonds de commerces est systématiquement garantie par des nantissements des éléments financés ainsi que par des délégations d'assurance.

En plus de ces garanties, le Groupe conforte généralement sa position par des cautions personnelles des contreparties, nantissement d'espèces ou cautions bancaires chaque fois qu'il estime nécessaire, et ce en fonction de la qualité des emprunteurs.

9.4.5. Conduite de stress-tests

Le Groupe BMCE Bank of Africa effectue semestriellement des simulations de crise (stress tests) pour évaluer la vulnérabilité de son portefeuille de crédits en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.

Les stress-tests sont conduits afin d'apprécier la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus. Opérationnellement, ils consistent en des simulations de scénarii de défaut d'un pourcentage de contreparties dont la finalité est d'en mesurer l'impact sur les provisions et par conséquence sur la rentabilité et les fonds propres prudentiels.

La pertinence des différents scénarii fait objet d'un examen régulier deux fois par an. Cet examen est effectué en fonction d'objectifs escomptés de la réalisation des stress tests et chaque fois que les conditions du marché laissent entrevoir une évolution potentiellement défavorable susceptible d'impacter sérieusement la capacité du Groupe à y faire face.

Les résultats des stress test sont portés à la connaissance du Comité de Pilotage et de Gestion des risques Groupe ainsi qu'au Comité des Risques Groupe.

9.4.6. Reporting Risques de crédit

Dans le cadre du suivi des risques de crédit, Risques Groupe a mis en place une procédure spécifique pour l'élaboration de reporting risques crédit afin d'améliorer et d'harmoniser le pilotage du risque de crédit au niveau de l'ensemble du Groupe. Ces reportings visent à répondre aux besoins des interlocuteurs dédiés, à des fins de surveillance, de pilotage ou réglementaire. Ils servent également de support à la communication financière du Groupe BMCE Bank of Africa.

Ces reportings viennent ainsi compléter les différents reportings réglementaires que doit élaborer le Pôle Risques Groupe pour répondre aux exigences réglementaires Groupe et locales d'une part, et les états de reportings comptables et autres à caractère risques élaborés par les autres fonctions de l'entité d'autre part. Le principe d'élaboration de ces reportings consiste à présenter une synthèse de la gestion des risques des différentes entités.

Le reporting des risques de crédit concerne l'ensemble des risques de crédit induits par les activités sur l'ensemble des entités du Groupe BMCE Bank of Africa. Chaque entité s'organise selon ses spécificités pour répondre aux besoins de ces reportings.

9.4.7. Déploiement du dispositif de maîtrise des risques au niveau des filiales à l'international

La phase de l'opérationnalisation du Programme Convergence, en ligne avec les ambitions du Groupe, a bien avancé au cours de l'exercice 2018, qui a été marqué par la poursuite du déploiement des dispositifs au sein de nouvelles filiales afin de couvrir l'ensemble du périmètre géographique du Groupe.

Dispositif Risque de crédit

Lot 1 : Organisation, schéma délégataire, pilotage et reporting

Le déploiement du dispositif Risques de Crédit a été finalisé pour 15 filiales BOA (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Niger, Madagascar,

Mali, Kenya, Uganda, Tanzanie, Mer Rouge, Ghana, RDC, Togo et France) ainsi que pour les filiales marocaines (SALAFIN, MAGREBAIL, et MAROC FACTORING), la LCB et BBI Londres.

Des actions fortes de conduite de changement ont été menées tout au long de l'année 2017 et 2018 pour l'ensemble des filiales.

Le déploiement au niveau de la BCB sera réalisé au second semestre 2018.

La finalisation du déploiement pour BBI Madrid est prévue pour le second semestre 2018.

Le Reengineering des processus du domaine « crédit » est finalisé au niveau de 14 filiales BOA (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Madagascar, Togo, Mer rouge, Kenya, Ouganda, RDC, Mali, Tanzanie et Ghana).

Le lancement du déploiement du lot 1 au niveau de BOA Rwanda et BCB est prévu courant deuxième semestre 2018.

Parallèlement, les développements informatiques de la Base Tiers et Engagements Groupe par les équipes IT BMCE sont finalisés. Cette Base Groupe est un outil incontournable pour le pilotage et le monitoring des risques de crédit à un niveau consolidé :

- Les données Tiers et Engagements des 23 filiales du Groupe BMCE (BMCE Bank, 16 filiales BOA, 3 filiales marocaines, la LCB, BBI Madrid et BBI Londres) sont intégrés dans la Base Engagements Groupe, couvrant ainsi plus de 98% des engagements du Groupe.

- De plus, afin de répondre aux exigences réglementaires de Bank Al Maghrib, aux exigences règlementaires Bâle II / Bâle III pour la zone UEMOA et aux besoins de pilotage interne du Groupe BMCE Bank Of Africa, le Pôle Risque Groupe a mis en place, en collaboration avec les équipes IT et Risques des deux pilotes BOA Burkina Faso et BOA Bénin, une solution de back up dans le cadre du plan de continuité d'activité de la BEG pour ces 2 filiales.

- Cette solution a été déployée au niveau des filiales de la zone UEMOA, et sera déployée au niveau des autres filiales BOA avant fin 2018.

Lot 2 : Stress tests et gestion du risque de concentration (Lot 2)

Des travaux ont été menés au cours de 2017 et ont permis d'élaborer un nouveau modèle plus simplifié pour la gestion du risque de concentration.

Les premiers résultats concernant la gestion du risque de concentration et les stress tests pour le site pilote « BOA Bénin » ont été présentés lors du « Séminaire Risque » tenu en Mai 2017.

Au cours du premier semestre 2018, les travaux de déploiement ont été réalisés auprès des 7 filiales de la région UEMOA, à savoir : BOA Togo, BOA Sénégal, BOA Côte d'Ivoire, BOA Mali, BOA Burkina Faso, BOA Niger et BOA Bénin. Le déploiement a été réalisé à travers des sessions de formation et un kit de déploiement a été mis en place et diffusé, comprenant la présentation de la méthodologie, les outils de calcul et les procédures relatives aux stress tests et la gestion du risque de concentration.

Le déploiement au sein de la filiale Maroc factoring a été finalisé fin 2017 et les autres filiales marocaines sont prévues avant fin 2018.

Le déploiement auprès des autres filiales est en cours de planification.

Dispositif Risques opérationnels

Lot 1 : Moyens de paiement, Gestion des comptes clients, Crédit, International et Comptabilité

Le déploiement du dispositif Risques Opérationnels a été finalisé pour les 15 filiales BOA (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Niger, Madagascar, Mali, Kenya, Uganda, Tanzanie, Mer Rouge, Ghana, RDC, Togo et France) ainsi que pour les filiales marocaines (Salafin, Maghrebail, Maroc Factoring, Bmce Capital), la BMCE Euroservices, la LCB, BBI Madrid et BBI Londres.

L'élaboration de la cartographie RO du Lot 1 et 2 auprès de la BCB et BOA Rwanda est prévu pour l'exercice 2019.

Lot 2 : RH, IT, Moyens généraux, Epargne, Banque à distance, Gestion financière, Juridique, Marketing & communication, Trésorerie, Recouvrement, Sécurité & Assurances

En 2017, la cartographie des risques opérationnels a été élargie à l'ensemble des autres domaines restants du Lot 2 et finalisé pour l'ensemble des filiales BOA francophones et anglophones à l'exception de BOA RDC. Le déploiement de la cartographie RO lot 2 pour cette dernière est prévu pour 2019.

Le déploiement des domaines non encore couverts par la cartographie de BMCE BANK et des filiales marocaines est prévu pour le deuxième semestre 2018 et premier semestre 2019.

Communauté Risques Groupe

La Communauté Risque du Groupe BMCE Bank Of Africa a atteint un niveau de maturité perceptible grâce à des politiques, pratiques et culture communes des Risques.

Une formation certifiante ARM (Associate in Risk Management) est délivrée aux membres de la Communauté Risques Groupe par la Business Risk Academy.

Cette formation permet aux collaborateurs Risques d'acquérir les techniques spécifiques à la gestion des risques. Elle a pour objectifs de répondre aux enjeux de Risk Management tout en favorisant les interactions entre membres de la Communauté, la synergie entre filiales et le renforcement d'une culture commune du Risque.

Au premier semestre de 2018, les principales réalisations au titre de la formation ARM sont les suivantes :

- 65 collaborateurs francophones & 15 collaborateurs anglophones ont réussi le module 54.

- 32 collaborateurs francophones & 14 collaborateurs anglophones ont réussi les modules 54 et 56.

- 14 collaborateurs francophones ont réussi les 3 modules ARM (54, 55 et 56) et devront recevoir la certification ARM, après avoir validé le module éthique.

9.5. DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

BMCE Bank a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciels tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marches financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon moyen long terme, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille a :

· Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des Fonds propres ;

· Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;

· S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque

· Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un Comité ALCO, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

· Formuler la politique actif – passif ;

· Organiser et animer les sous comites actif-passif ;

· Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informe de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marches financiers, des pratiques de gestion de risques, et de l'activité de la Banque ;

· Revoir et approuver les procédures destinées a limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de trading et autres activités et produits significatifs ;

· Maitriser les systèmes de reportant qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;

· Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changement éventuels dans la stratégie de l'institution, approuver les nouveaux produits et réagir a des changements importants des conditions de marche ;

· S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par les RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

Responsabilités des différents intervenants dans la gestion du risque de taux et de liquidité

Le maintien de l'équilibre bilanciel à court et moyen terme, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque, et la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs valides au Comité de Direction General sur un horizon moyen terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios règlementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilancielle par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du comité ALCO ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

· L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.

· Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements des qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

· Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 193% sur base consolidée au 30 Juin 2018 au-dessus de la limite réglementaire de 80% fixée par Bank Al Maghrib pour l'année 2018.

· Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque a court, moyen et long terme.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scenario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois a des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport au PNB prévisionnel.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et a moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres.

A fin Juin 2018, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pbs sur la marge d'intérêt est estimé à 187 MDH, soit 3,0% du PNB prévisionnel 2018, inférieur à la limite ALCO fixée à 5%.

La variation de la valeur économique des Fonds Propres face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 367 MDH soit 2,2% des Fonds Propres réglementaires, inférieure à la limite ALCO fixée à 20%.

9.6. RISQUE DE MARCHE

La gestion des risques de marché au sein du Groupe BMCE Bank of Africa s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires telles que définies par les autorités de tutelle et l'application des saines pratiques de gestion définies au niveau international notamment par les accords de Bâle.

Les risques sur les opérations de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent pour le Groupe BMCE Bank of Africa notamment :

· Le Risque de taux d'intérêt ;

· Le Risque de change ;

· Le risque de crédit sur opérations de marché.

Cartographie des instruments

La cartographie des produits traités au niveau du portefeuille de négociation du Groupe BMCE Bank of Africa se répartit par facteur de risque comme suit :

Produits de change	Change cache
	Change au comptant
	Change à terme
	Dérivés de change
	Swap de change
Produits sur titres de propriété	Titres de propriété
	Dérivés sur actions/indices
	OPCVM Actions
Produits de taux	I- Prêts/Emprunts corporate et interbancaires
	Taux fixe (MAD et devises)
	Taux variable (MAD et Devises)
	II- Titres de créances négociables et tires obligatoires
	II-1 Titres souverains (inclus : titres émis par le Royaume du Maroc)
	Taux fixe (MAD)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-2 Titres émis par des établissements de crédit et entreprises
	Taux fixe (MAD)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	III- Prêts/Emprunts de titres
	Prêts/Emprunts de titres
	Repo/reserves repo
	IV- Dérivés de taux
	Swaps de taux
	Future de taux
	Forward Rate Agreement
	V- OPCVM de taux
	OPCVM Monétaire
	OPCVM Obligataire
Produits sur matières premières dérivés de crédit	Futures sur matières
	Options sur futures sur matières premières
	Crédit default Swaps (CDS)
	Crédit Linked Note (CLN)

9.6.8. Dispositif de Gestion des Risques de Marché

9.6.8.1. Gouvernance

Les principaux acteurs du dispositif de gestion des risques de marché au sein du Groupe BMCE Bank of Africa sont :

· La Direction Générale qui met en œuvre les stratégies et politiques en matière de gestion des risques de marché approuvées par le Conseil d'Administration ;

· Le Comité Risques Groupe qui définit la politique de gestion des risques de marché Groupe et valide toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre;

· Le Comité Risques de Marché Groupe qui s'assure de l'efficience du dispositif de pilotage des Risques de Marché du Groupe BMCE Bank Of Africa et de son adéquation avec la politique de gestion des risques de Marché Groupe;

· Le Département Risques de Marché Groupe qui centralise la gestion des risques de marché du Groupe BMCE Bank of Africa en tant que fonction indépendante des FrontOffice du Groupe, ce qui lui confère une objectivité optimale dans le pilotage des risques de marché et l'arbitrage entre les différentes activités sur opérations de marché ;

· Les Risk Mangements Units des entités du Groupe BMCE Bank of Africa qui assurent un contrôle de premier niveau des activités de marché au sein leur entité et adressent des reporting récurrents au Management des Risques Groupe ;

· L'Audit Interne qui s'assure de la mise en oeuvre du dispositif de gestion des risques de marché ainsi que du respect des procédures en rigueur.

9.6.8.2. Description du Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BMCE Bank of Africa s'articule autour de trois axes principaux:

· Limites ;

· Indicateurs de risques ;

· Exigences en fonds propres ;

9.6.8.2.1. Limites

· Limites de Contrepartie sur opérations de marché :

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BMCE Bank of Africa via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites à priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troïka.

· Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BMCE Bank of Africa et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BMCE Bank of Africa se décline comme suit:

- Les limites de stop/loss par activité sur différents horizons ;

- Les limites de positions;

- Les limites de transaction.

Les limites de marché sont définies en VaR. Ainsi, le dispositif de gestion des limites est dynamique prenant en compte les fluctuations des différents facteurs de risque ainsi que les corrélations existantes afin de mieux apprécier la diversification du portefeuille.

· Limites réglementaires

En complément des limites mises en place en interne, le Groupe BMCE Bank of Africa s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al- Maghrib telles que :

- La limite sur la position en devise qui ne doit pas excéder 10% des fonds propres ;

- La limite sur la position de change globale qui ne doit pas excéder 20% des fonds propres.

9.6.8.2.2. Indicateurs de risque

Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BMCE Bank of Africa et se déclinent comme suit :

· Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

Contrairement aux indicateurs de risques traditionnels, la valeur en risque combine plusieurs facteurs de risque et mesure leur interaction, prenant ainsi en compte la diversification des portefeuilles.

Un calcul quotidien de la Value-at-Risk globale et par classe d'actifs est assuré au niveau du Groupe BMCE Bank of Africa ainsi que son Backtesting.

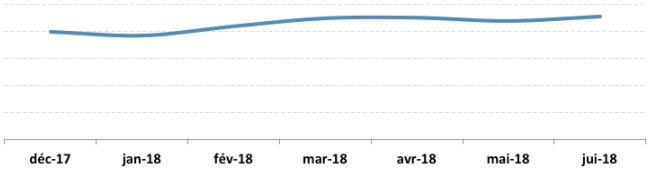

· VaR stressée

Le Groupe a mis en place des scénarios pour le calcul de la Stressed VaR.

Le choix du Groupe s'est porté sur la période allant du 01-09-2008 au 01-09-2009. En effet pendant cette période nous avons pu assister à des événements créant une volatilité importante sur les marchés financiers.

Ces événements sont :

· La faillite de « Lehman Brothers » qui n'a pas pu faire face à la crise du « Subprime » ;

· Le creusement de déficit budgétaire américain de 1.000 Milliards $ pour soutenir les marchés financiers ;

· La crise grecque et la contagion aux « PIIGS ».

Cependant, les marchés financiers marocains n'ont que très faiblement réagi à ces événements. Il a donc été considéré des scénarios simulés tel que réalisés sur le marché marocain :

· Fluctuation de la place de Casablanca à l'identique de celle des Etats-Unis,

· Fluctuation de la courbe des taux Dirham à l'identique de celle du $US

· Répercussion de la volatilité Eur/usd sur les cours eur /mad et usd /mad

· Répercussion de la volatilité Eur/usd sur la volatilité eur /mad et la volatilité usd /mad.

· Stress Testing par facteur de risque

Le Groupe BMCE Bank of Africa réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scenarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille. Les résultats des stress tests du risque de taux d'intérêt et du risque de change du portefeuille de négociation se présentent comme suit :

Au 30 Juin 2018, les résultats des stress test se présentent comme suit :

a- Portefeuille Taux

1ère hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 25 bps

Ce scénario ressort avec un impact de 41 MMAD sur le P&L.

2ème hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 50 bps

Ce scénario ressort avec un impact de 81 MMAD sur le P&L.

b- Portefeuilles Actions

1ère hypothèse : Dépréciation de 15% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 10 MMAD sur le P&L.

2ème hypothèse : Dépréciation de 25% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 17 MMAD sur le P&L.

c- Change

1ère hypothèse : Appréciation/dépréciation de 5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 13 MMAD sur le P&L.

2ème hypothèse : Appréciation/dépréciation de 10% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 27 MMAD sur le P&L.

Les résultats des stress test menés montrent que le Groupe dispose d'un niveau de fonds propres suffisant pour résister à des scenarii de stress défavorables et pour se conformer aux normes réglementaires même en cas de crise.

9.7. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des évènements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

9.8.9. Politique de gestion des risques opérationnels

9.8.9.3. Objectif de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

· L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;

· L'évaluation des contrôles internes ;

· Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;

La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue du dit dispositif.

9.8.9.4. Classification

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maitrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

9.8.9.4.3. Liens avec les autres types de risque (risque de marché / risque de crédit)

La gestion des risques opérationnels est potentiellement liée à la gestion des autres risques (marché / crédit), et ce à deux niveaux :

· Au niveau global, la réflexion sur le niveau global d'aversion au risque de la Banque (et à terme sur l'allocation de fonds propres) se doit d'être analysée et suivie « trans-risques » ;

· Au niveau détaillé, certains risques opérationnels peuvent être générateurs de risque de marché / de risque de crédit.

9.8.9.4.4. Organisation de gestion des risques opérationnels

Le cadre permettant la gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BMCE Bank of Africa est structuré autour de trois principes directeurs :

· Définir un dispositif cible en cohérence avec l'organisation Business du Groupe BMCE Bank of Africa et inspiré des meilleures pratiques ;

· Impliquer et responsabiliser les métiers et filiales dans la gestion au quotidien des Risques Opérationnels ;

· Veiller à la séparation des fonctions d'Audit/Contrôle et de Gestion des Risques Opérationnels.

La gestion des Risques Opérationnels Groupe BMCE Bank of Africa implique quatre entités majeures :

· Le Département Risques Opérationnels Groupe en central BMCE Bank ;

· Le Réseau BMCE Bank ;

· Les Directions Métiers BMCE Bank ;

· Les Filiales.

Des interlocuteurs risques opérationnels ont été désignés au niveau des entités précitées. Il s'agit des :

· Correspondants Risques Opérationnels (CRO);

· Coordinateurs Risques Opérationnels (CORO);

· Relais Risques Opérationnels (RRO).

Le périmètre de gestion des risques opérationnels concerne également différentes filiales du Groupe.

9.8.9.4.5. Gouvernance de la gestion des risques opérationnels

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe BMCE Bank of Africa est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

· Le Comité Risques Opérationnels Groupe qui se tient dans le cadre du Comité des Risques Groupe ;

· Le Comité de Suivi des Risques Opérationnels Métiers ;

· Le Comité Risques Opérationnels Filiale ;

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

· L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques,

· L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques,

· L'état d'avancement des plans d'action préventifs/correctifs définis en vue de couvrir et traiter les risques opérationnels majeurs,

· Le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

9.8.9.5. Principes méthodologiques fondamentaux

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BMCE Bank of Africa au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

· Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;

· Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques de l'établissement au travers de :

· La Collecte des évènements,

· La Cartographie des risques opérationnels,

· Les Indicateurs clés de risques opérationnels (Key Risk Indicators).

Les données produites font partie intégrante de ces processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité.

Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BMCE Bank of Africa est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir

MEGA GRC. Ainsi, la collecte des évènements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil qui a été déployé au niveau de la Banque et des filiales marocaines et européennes.

9.8.9.6. Maîtrise et atténuation des risques opérationnels

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

· Renforcer les contrôles ;

· Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurances ;

· Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;

· Élaborer des plans de continuité d'activité ;

· Assurer une surveillance étroite du respect des limites de risque ou des seuils assignés.

Le Groupe BMCE Bank of Africa dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable.

Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...`

9.8.2. Plan de continuité de l'activité

La mise en place et le maintien en condition opérationnelle des Plans de Continuité d'Activités par les entités BMCE BOA visent prioritairement à assurer la continuité des activités essentielles de chaque entité du Groupe en cas de sinistre (principe de survie de l'entreprise), tout en répondant aux mesures réglementaires.

Le dispositif global de continuité d'activités du Groupe, a pour objectif de permettre une gestion adaptée, cohérente, synchronisée et efficace des situations qui pourront affecter tout ou partie des entités du Groupe.

Ce dispositif est adapté à l'organisation du Groupe et repose sur des structures et des procédures qui en garantissent son efficacité.

Le PCA couvre les sinistres impactant les Ressources Humaines, les systèmes d'information, les systèmes logistiques, les fournisseurs quand ils constituent des ressources critiques pour la conduite des activités de la banque, ainsi que d'autres ressources diverses qui sont considérées comme indispensables pour la délivrance des services critiques aux acteurs externes vis-à-vis desquels la banque s'est engagée.

La politique générale de continuité d'activités de BMCE BOA répond aux objectifs principaux suivants :

* Se conformer au principe de survie,

* Réduire ou couvrir les risques de manière à contenir le résiduel dans les limites décidées par le management des entités et la stratégie du Groupe, compte tenu du coût et de l'efficacité des solutions à mettre en place,

* Garantir la coordination, l'homogénéité et la cohérence des plans de continuité d'activités eu égard à l'organisation décentralisée du Groupe,

* Garder la situation sous contrôle en cas de crises,

* Se conformer aux textes réglementaires et aux recommandations du Régulateur (notamment la Directive DN 47/G/2007 et la circulaire 4/W/2014 de BANK AL-MAGHRIB).

9.8.3. Responsabilité sociale et environnementale

Les enjeux RSE font partie intégrante du dispositif de gestion des risques opérationnels, à travers une démarche de gestion d'identification, d'analyse et d'évaluation et de suivi des risques.

Les systèmes d'identification, de mesure de d'analyses internes des risques RSE est désormais étroitement lié à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

9.8.3. Evaluation de l'adéquation des fonds propres

Le Groupe BMCE Bank of Africa a opté pour l'approche standard telle que présentée dans les circulaires de Bank Al-Maghrib, exigeant le respect du ratio des fonds propres de base de 9% et celui global de solvabilité de 12%, aussi bien sur base sociale que consolidée.

Ces seuils calculés pour le Groupe BMCE Bank of Africa respectent les prérogatives règlementaires établies par Bank Al-Maghrib.

Ci-dessous les ratios de solvabilité prévisionnels à horizon de 18 mois :

social	juin-18	déc-18	juin-19	déc-19
Fonds propres Tier One	12 478	12 712	12 367	12 716
Total Fonds propres	18 109	18 062	18 355	18 454
Actifs pondérés	128 402	128 612	130 995	133 601
Ratio Tier I	9,7%	9,9%	9,4%	9,5%
Ratio de Solvabilité	14,1%	14,0%	14,0%	13,8%

conso	juin-18	déc-18	juin-19	déc-19
Fonds propres Tier One	21 483	21 854	22 998	23 091
Total Fonds propres	28 652	28 773	29 751	29 994
Actifs pondérés	229 046	233 667	240 392	245 691
Ratio Tier I	9,4%	9,4%	9,6%	9,4%
Ratio de Solvabilité	12,5%	12,3%	12,4%	12,2%

Ces projections intègrent le plan de capitalisation de la Banque.

Niveau d'exposition relatif au risque de contrepartie conformément aux méthodes appliquées sur les éléments hors bilan

ACTIFS PONDERES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	30/06/2018
Types d'expositions	Actifs pondérés après ARC
Eléments du bilan	158 278 720
Eléments de Hors - bilan : Engagements de financement	4 592 766
Eléments de Hors - bilan : Engagements de garantie	10 516 955
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de Bancaire	-
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de négociation	134 573
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille bancaire	-
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille de négociation	214 657
Autres Actifs / Autres Eléments	22 531 914
Risque règlement / livraison	190 857
Total	196 460 442

COMPOSITION ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Principales Caractéristiques des Eléments Constituant les Fonds Propres

BMCE Bank est dotée d'un capital social de DH 1 794 633 900, compose de 179 463 390 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DH, entièrement libéré. Chaque action ordinaire donne un droit de vote.

A fin juin 2018, le total des dettes subordonnées à durée déterminée s'élève à près de DH 6,3 milliards.

Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe BMCE Bank of Africa a opté pour l'approche standard pour le calcul des actifs pondérés à risque telle que présentée par les circulaires de Bank Al Maghrib (BAM).

Depuis le 30 Juin 2014, les déclarations de solvabilité s'effectuent selon les standards réglementaires de Bâle III définis par BAM.

Ainsi, le mode de calcul des fonds propres a été revu à la lumière de cette nouvelle réglementation et des mesures transitoires ont été mises en place sur une période courant jusqu'à 2019.

Les circulaires régissant ces déclarations sont les suivantes :

· Circulaire n° 26/G/2006 relative au calcul des exigences en fonds propres selon l'approche standard pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;

· Circulaire n° 8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels selon les approches internes aux établissements de crédit ;

· Circulaire n° 14/G/13 relative aux exigences en fonds propres établissements de crédit

Composition des Fonds Propres et ratio de solvabilité

Fonds propres de base	**19 567 006**
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	**22 837 665**
Capital social ou dotation	1 794 634
Réserves consolidés y compris les primes liées au capital et non compris les réserves latentes	15 962 772
Report à nouveau créditeur	
Résultat net bénéficiaire du dernier exercice comptable	958 651
Intérêts minoritaires	4 121 608
Eléments à déduire des fonds propres de base	**3 270 660**
Good will	852 310
Autres ajustements des CET1	1 658 437
Immobilisations	671 206
Autres déductions	88 707
Fonds propres additionnels	**1 916 099**
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 000 000
Eléments à déduire des fonds propres	**83 901**
Immobilisations	83 901
Fonds propres complémentaires	**7 281 824**
Dettes subordonnées à durée déterminée	6 322 539
Ecart de réévaluation	746 297
Réserves latentes	212 988
Eléments à déduire des fonds propres	**112 901**
Immobilisations	83 901
Autres déductions	29 000
Total	**28 652 028**

Exigences en FP par type des risques	Juin 2018
Risques de crédit pondérés	196 460 442
Risques de marché pondérés	9 490 486
Risques opérationnels pondérés	23 094 941
Total des actifs pondérés	229 045 869
Fonds propres Tier 1	21 483 105
Ratio de fonds Tier 1	9,4%
Total des fonds propres admissibles	28 652 028
Ratio de Solvabilité	12.5%

9.8.4. Responsabilité sociale et environnementale

Les enjeux RSE font partie intégrante du dispositif de gestion des risques opérationnels, à travers une démarche de gestion d'identification, d'analyse et d'évaluation et de suivi des risques.

Les systèmes d'identification, de mesure de d'analyses internes des risques RSE est désormais étroitement lié à la gestion quotidienne des risques opérationnels.